

Université de Montréal

Les facteurs de protection et leurs implications pour le
traitement des délinquants sexuels

par

Stéphanie Dufour

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Rapport de stage présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise
en criminologie,
option intervention

Décembre 2014

©Dufour, 2014

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce rapport de stage intitulé :
Les facteurs de protection et leurs implications pour le
traitement des délinquants sexuels

présenté par :
Stéphanie Dufour

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Frédéric Ouellet

.....
président du jury

Franca Cortoni

.....
directrice de recherche

Isabelle Daignault

.....
membre du jury

Résumé

Objectif : Les facteurs de protection sont un sujet d'actualité dans la littérature. Toutefois, aucun consensus n'existe quant à leur définition ainsi qu'aux effets possibles de ceux-ci sur le comportement délinquant. De plus, très peu est connu sur les facteurs de protection pouvant influencer la désistance chez les délinquants sexuels ainsi qu'aux implications possibles de ces facteurs dans le traitement des délinquants sexuels adultes. L'objectif de cette recherche était donc de déterminer les appuis empiriques quant à ces différents points et de constater, concrètement, dans quelle mesure les facteurs de protection sont utilisés dans la prestation de programmes correctionnels visant à diminuer le risque de récidive sexuelle.

Méthode : Afin de répondre à ces questions, une revue systématique de la littérature a été effectuée. Les mots-clés utilisés furent «protective factor» et «offender». Au total, 15 articles ont été retenus selon les différents critères d'inclusion et d'exclusion. De ceux-ci, quatre étaient des études empiriques traitant des facteurs de protection, alors que les 11 autres articles étaient de nature théorique.

Résultats : Cette revue systématique de la littérature a permis de conclure qu'il existe très peu d'appuis empiriques quant aux facteurs de protection, puisque la majorité des articles trouvés étaient théoriques. Les études empiriques recensées ont été conduites majoritairement sur de petits échantillons ou sur des populations spécifiques, permettant difficilement de répondre avec certitude à notre problématique et ainsi, de déterminer concrètement ce qu'est un facteur de protection. Également, il a été permis de constater que l'identification d'un facteur de protection n'amène rien de plus que l'identification de l'absence d'un facteur de risque. Il est donc pertinent de se questionner sur l'utilité des facteurs dits «de protection».

Mots-clés : Facteurs de protection, délinquants sexuels.

Abstract

Objective: Protective factors are a topical issue in literature. However, no consensus exists as to their definition, as well as their possible effects on the delinquent behavior. In addition, very little information is known about which factors may influence the desistance among sex offenders, as well as their possible implications in the treatment of adult sex offenders. The objective of this research was to determine the empirical support to these different points and to establish, concretely, how protective factors are being used in correctional programs that aim to reduce the risk of sexual recidivism.

Method: In order to answer these questions, a systematic review of the literature was conducted. The keywords used were "protective factor" and "offender". A total of 15 articles were selected according to the different inclusion and exclusion criteria. Of these, four were empirical studies regarding protective factors, while the other 11 articles were theoretical in nature.

Results: This systematic review of the literature helped us conclude that there is very few empirical support regarding protective factors, since the majority of these articles were theoretical. The listed empirical studies had mostly been conducted on small sample or specific populations, making it difficult to establish clear conclusions_and thus, to concretely determine the real nature of protective factors. Also, this study allowed us to establish that the identification of a protective factor brings nothing more than the absence of a risk factor. It is therefore appropriate to question the usefulness of the so-called "protective" factors.

Keywords: Protective factors, sex offenders.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Remerciements.....	vi
Introduction.....	1
1. Recension des écrits.....	8
1.0 Intérêt grandissant pour les facteurs de protection.....	9
1.1 Définitions des facteurs de protection.....	9
1.1.1 Absence de facteurs de risque.....	10
1.1.2 Opposé d'un facteur de risque.....	10
1.1.3 Les facteurs de protection sont différents des facteurs de risque.....	11
1.1.4 Les facteurs de promotion.....	11
1.2 Effets possibles des facteurs de protection sur le comportement.....	12
1.2.1 Effet principal ou direct.....	13
1.2.2 Effet de médiation.....	13
1.2.3 Effet modérateur.....	13
1.2.4 Effet d'interaction.....	14
1.2.5 Effet d'accélération.....	14
1.3 L'évaluation des facteurs de protection.....	15
1.3.1 Outils de risque et de protection.....	15
1.3.2 Structured Assessment of PROtective Factors.....	16
1.4 Limites des connaissances sur les facteurs de protection.....	18
2. Problématique.....	20
3. Méthodologie.....	22
4. Résultats.....	27
4.1 Appui empirique aux définitions.....	28
4.1.1 Les facteurs de protection comme dissuasifs contre la criminalité.....	28

4.2 Effets possibles des facteurs de protection sur le comportement criminel.....	30
4.2.1 Effet de médiation.....	30
4.2.2 Longévité et stabilité des effets.....	31
4.3 Facteurs de protection pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle.....	32
4.3.1 Support social.....	32
4.3.2 Relation stable.....	33
4.3.3 Diminution de la consommation de drogues.....	34
4.4 Implications possibles des facteurs de protection pour le traitement des délinquants sexuels.....	34
4.4.1 Augmentation de la motivation.....	35
5. Interprétation des résultats.....	36
5.1 Définitions des facteurs de protection.....	37
5.2 Les effets possibles des facteurs de protection sur le comportement criminel.....	38
5.3 Facteurs pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle.....	40
5.4 Les implications possibles des facteurs de protection pour le traitement des délinquants sexuels.....	41
Conclusion.....	42
6. Rapport de stage.....	43
6.1 Description du milieu de stage.....	44
6.2 Les programmes correctionnels du SCC.....	45
6.3 Liens entre la théorie et la pratique.....	48
6.3.1 Les facteurs de protection.....	48
6.3.2 Les effets des facteurs de protection.....	49
6.3.3 Les facteurs de protection pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle.....	49
6.3.4 L'évaluation des facteurs de protection au SCC.....	51
6.3.5 L'implication des facteurs de protection dans le traitement des délinquants sexuels.....	52
Bibliographie.....	55

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les critères d'inclusion et d'exclusion pour la revue systématique de la littérature.....	25
Tableau 2 : Études examinant les facteurs de protection chez les délinquants adultes.....	26

Remerciements

Tout au long de cette maîtrise, j'ai eu la chance d'avoir un immense soutien de la part de plusieurs personnes. Je profite donc de cette occasion pour remercier les principales personnes qui m'ont soutenues tout au long ce processus.

Premièrement, je remercie grandement ma directrice, Franca Cortoni. Merci pour l'aide et l'encadrement constant que tu m'as offert en cours de route. Surtout, je désire souligner la grande patience dont tu as fait preuve à mon égard. Ce rapport aura été long à terminer, mais j'y suis finalement arrivée. Merci également pour ton écoute et tes conseils, cela m'a permis de me dépasser et d'aller jusqu'au bout de ce travail.

Je souhaite également remercier l'établissement La Macaza pour m'avoir si bien reçue dans leur équipe. Plus particulièrement, merci à Nancy Bernard d'avoir pris le temps de m'encadrée au cours de ce stage de maîtrise et de m'avoir encouragée à me surpasser. Ce stage n'aura pas toujours été facile mais ce fût une expérience très positive dans ma vie. Sans ta patience et tes précieux conseils, tout cela n'aurait pas été possible. Je suis reconnaissante envers toute l'équipe de m'avoir permis de réaliser un de mes plus grands rêves, soit de travailler à la Macaza. Vous m'avez tellement bien accueilli que près d'un an après la fin de mon stage, je suis toujours ici, et ce, malgré vos hivers infernaux.

À mes parents, qui m'ont supportée tant moralement que financièrement pendant ces quatre dernières années, je vous dis un gros merci. Vous m'avez soutenue au cours de cette période qui n'a pas toujours été facile et vous avez toujours cru en mes capacités, même quand je n'y croyais plus moi-même. Je suis très privilégiée de vous avoir dans ma vie.

À Stéfanie, qui aurait cru qu'une pause entre deux cours de maîtrise permettrait de créer une si belle amitié? Merci pour ton soutien continu et ta bonne humeur constante. Surtout, merci pour nos voyages qui nous ont permis de décrocher un peu de nos études et de revenir en force. À Christine, ma collègue, voisine et amie, merci pour nos longues marches et nos soupers où tu m'as écoutée parler de cette maîtrise et où tu as toujours trouvé le moyen de m'encourager à ne pas abandonner. À Mélissa, qui me fait toujours rire au travail, et qui m'a aidée à faire certaines corrections. Ton aide a été grandement

appréciée. À Sylvie, qui n'a jamais manqué une occasion de me motiver à poursuivre mes études et qui a toujours cru en mes capacités.

Finalement, un gros merci à mes amis de longue date, plus particulièrement Priscilla, Mariève et Catherine. Vous m'avez aidée à passer au travers cette grande étape de ma vie. Depuis quatre ans, vous m'avez supportée dans ce projet et surtout, vous m'avez écoutée et motivée quand j'avais envie d'abandonner. Vous avez participé à mes deux déménagements dans le Nord et vous êtes toujours aussi présentes dans ma vie, et ce, même si je ne suis plus une «montréalaise». Vous êtes clairement les meilleures amies que quelqu'un puisse souhaiter. Un merci spécial à Priscilla, qui m'a fait un party-surprise quand j'ai été accepté à la maîtrise (en passant, j'espère en avoir un en la terminant aussi!) et qui a accepté de lire ce rapport, même si elle n'y comprenait rien, afin de m'aider à ce qu'il soit mieux rédigé.

À vous tous, et à ceux que je n'ai pas nommés, merci!

Introduction

Les crimes sexuels sont l'une des catégories de crimes préoccupant le plus notre société. En effet, ce type de délit suscite chez la population beaucoup de craintes et une grande proportion de celle-ci souhaiterait des sentences plus lourdes pour les agresseurs sexuels. Le retour en communauté de ces délinquants demeure également un sujet de préoccupation pour la société. La médiatisation de ces délits peut porter à croire que rien ne fonctionne auprès de cette clientèle et que la réintégration de celle-ci dans la communauté est dangereuse. Pourtant, selon le site de la Sécurité publique du Québec, les infractions d'ordre sexuelle dans cette province serait en constante baisse aux cours des dernières années. À titre d'exemple, le pourcentage d'infractions sexuelles aurait diminué de 9% en 2011, comparativement à l'année 2010. Cette réduction pourrait avoir plusieurs causes, telles que l'amélioration de la prévention, les peines plus sévères à l'endroit des agresseurs ou bien la prestation de programmes correctionnels plus efficaces auprès de ces agresseurs. Également, bien que la majorité des interventions soient faites en lien avec les facteurs de risque que présentent ces agresseurs, de plus en plus de chercheurs s'intéressent aux facteurs de protection ainsi qu'au rôle que ces derniers peuvent jouer afin de diminuer la récidive.

Le présent rapport approfondira donc la question des facteurs de protection et de leurs implications possibles dans le traitement des délinquants sexuels, au Canada. Tel qu'il sera expliqué ultérieurement, les programmes correctionnels visent à intervenir sur les facteurs de risque que présentent les délinquants afin de diminuer les probabilités de récidive criminelle. Toutefois, comme nous le verrons, l'utilisation des facteurs de protection dans l'évaluation du risque et dans l'intervention est de plus en plus présente. La présente étude vise donc à vérifier les appuis empiriques des facteurs de protection associés à la délinquance sexuelle. De plus, nous avons tenté de cerner les facteurs de protection pouvant influencer le désistement de la délinquance sexuelle et les implications possibles de ceux-ci pour le traitement des délinquants sexuels. Également, un stage a été effectué à titre d'agente de programme correctionnel (APC) en délinquance sexuelle au Service Correctionnel du Canada, plus précisément à l'établissement La Macaza. Ainsi, il sera possible de constater, concrètement, dans quelle mesure les facteurs de protection sont utilisés dans la prestation de programmes correctionnels visant à diminuer le risque de récidive sexuelle.

Les principes du risque, des besoins et de la réceptivité

Au Service Correctionnel du Canada, les programmes correctionnels visant à diminuer les risques de récidive sont basés sur trois principes particuliers, soient ceux du risque, des besoins et de la réceptivité (Cortoni et Lafortune, 2009). Les programmes de traitement suivant ces principes diminueraient donc efficacement le risque de récidive criminelle.

Le principe du risque

L'aiguillage des délinquants vers un programme adapté pour eux se ferait normalement en fonction du principe du risque (Cortoni et Lafortune, 2009). Cela déterminera par la suite l'intensité de traitement que le délinquant nécessite, donc dépendamment du niveau de risque de récidive que celui-ci représente. Ce principe stipule qu'un délinquant présentant un haut risque de récidive présente plus de besoins et nécessite donc plus d'interventions. Les délinquants présentant un faible risque de récidive, quant à eux, présentent moins de besoins et nécessitent moins d'interventions. Un traitement d'intensité élevée pour ces derniers n'aura pas nécessairement d'effets sur leur risque de récidive. Afin d'évaluer adéquatement le risque de récidive qu'un individu présente, il importe alors de prendre en considération les facteurs de risque statiques et dynamiques. Les facteurs statiques sont des facteurs présents chez un délinquant liés au potentiel de récidive mais qui ne peuvent être modifiés à l'aide d'interventions. Les facteurs dynamiques, quant à eux, sont modifiables à travers les interventions et ces changements peuvent influencer sur les taux de récidive.

Le principe des besoins

Le principe des besoins, quant à lui, stipule que les facteurs de risque dynamiques, donc modifiables, devraient être ciblés en traitement pour ainsi pouvoir diminuer le risque de récidive. De plus, afin d'être efficace, un délinquant devrait recevoir un traitement basé sur ses besoins individualisés et non basé sur les facteurs dynamiques ne le rejoignant pas. Les délinquants sexuels, quant à eux, partagent certains besoins criminogènes avec

les autres populations mais possèdent également des facteurs uniques à cette problématique, tels que les préoccupations sexuelles ainsi que la déviance sexuelle (Hanson et Morton-Bourgon, 2005), nécessitant donc des interventions adaptés à leurs besoins spécifiques.

Le principe de la réceptivité

Le principe de la réceptivité met les bases sur quel type et mode de traitement fonctionne le mieux auprès de la population délinquante et spécifie également qu'une attention particulière devrait être portée aux caractéristiques individuelles des participants pouvant influencer sur leur capacité de participer de façon optimale à un traitement (Cortoni et Lafortune, 2009). Les traitements efficaces utiliseraient donc une approche structurée de type cognitivo-comportementale, c'est-à-dire qui utilise diverses stratégies tels que la restructuration cognitive, le renforcement et les jeux de rôle. Également, les caractéristiques individuelles de chaque participant devraient être prises en considération dans le traitement, telles que l'origine ethnique, l'estime de soi, la motivation ou l'anxiété. Les interventions devraient donc être adaptées aux délinquants le plus possible. Sans négliger les facteurs de risque, les forces des délinquants devraient également être soulignées et optimisées en cours de traitement. En identifiant celles-ci, il devient possible d'obtenir une meilleure compréhension de chaque délinquant, qui ne possède pas seulement des aspects négatifs. Cela pourrait également permettre aux participants d'entrevoir un avenir plus positif.

Ceci étant dit, de nombreux chercheurs et cliniciens s'intéressent aux facteurs de protection (Fougère, Daffern et Thomas, 2012), puisque ceux-ci aideraient à protéger les délinquants de la récidive. Ainsi, il pourrait être intéressant d'approfondir nos connaissances sur ces derniers afin de les intégrer dans les programmes correctionnels déjà existants, toujours dans l'optique de diminuer la récidive criminelle.

Les programmes du Service Correctionnel du Canada

Au Canada, le Service Correctionnel du Canada (SCC) offre une multitude de programmes correctionnels basés sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité aux délinquants à leur charge. En effet, le SCC offre des services de réadaptation aux personnes ayant commis des crimes violents, de la violence familiale, aux toxicomanes, ainsi que des programmes correctionnels adaptés aux besoins des autochtones et des délinquants sexuels. Puisque cette recherche s'intéresse plus particulièrement aux délinquants sexuels, voici un aperçu plus approfondi des programmes destinés à cette population.

Les programmes axés sur la délinquance sexuelle

Plus précisément, les programmes correctionnels pour délinquants sexuels du SCC proposent des interventions axées sur les facteurs criminogènes liés aux comportements d'agression sexuelle. Ces interventions permettent aux délinquants entre autres de travailler sur leurs facteurs de risque respectifs, de reconnaître la progression de leur comportement lié aux infractions sexuelles, de cerner leurs situations dans lesquelles ils seraient plus à risque de récidiver et d'élaborer des stratégies de prévention de la récidive. Le programme national pour délinquants sexuels, pouvant être d'intensités faible, modérée ou élevée, dépendamment du risque de récidive des participants, comportent plusieurs volets, soient : la maîtrise de soi, les distorsions cognitives, l'excitation et les fantasmes déviants, les compétences sociales, la maîtrise de la colère et des émotions ainsi que l'empathie et la sensibilisation aux conséquences sur les victimes (PNDS – Service correctionnel du Canada, 2001). Pour aiguiller les délinquants vers la bonne intensité de traitement, le SCC utilise des évaluations spécialisées pour délinquants sexuels. C'est donc en évaluant les facteurs de risque statiques, c'est-à-dire qui ne peuvent se modifier, à l'aide du Statique-99R ainsi que les facteurs dynamiques, donc qui sont modifiables en traitement, à l'aide du Stable-2007 (Eher, Matthes, Schilling,

Haubner-MacLean et Rettenberg, 2011), que les délinquants sont orientés vers des programmes correctionnels adaptés à leurs besoins.

Bien que le principe de réceptivité précédemment mentionné stipule que les forces et aspects plus positifs des délinquants doivent être mis à profit lors d'un traitement, il demeure qu'une majorité du processus entourant le traitement des délinquants est centrée sur le risque, afin de prévenir la récidive. En effet, au Canada, les outils actuariels servant à évaluer le risque de récidive des délinquants sexuels, soient le Statique-99 ainsi que le Stable-2007, se basent exclusivement sur des facteurs de risque, et non sur les forces que les individus présentent qui pourraient peut-être diminuer le risque si elles étaient augmentées et renforcées. Ces instruments viendront alors cibler les difficultés ou les aspects à améliorer chez le délinquant sexuel, et non les forces ou les aspects plus positifs que ceux-ci possèdent. Dans le même ordre d'idées, les programmes correctionnels canadiens se concentrent davantage sur la diminution des facteurs de risque, donc à éliminer certains comportements chez les délinquants. À titre d'exemple, les délinquants devront situer les situations où ils sont davantage à risque de récidiver, pour ensuite tenter d'éviter ces situations. Ils devront également apprendre à maîtriser leurs émotions et leurs pulsions sexuelles déviantes. Par le fait même, une grande partie du traitement incitera les délinquants à éviter certaines situations et émotions avec lesquelles ils peuvent se sentir confortables. L'utilisation des facteurs de protection dans le traitement des délinquants sexuels pourraient alors être une avenue intéressante puisque celle-ci pourrait rendre les interventions plus positives et moins restrictives, tout en augmentant les possibilités de comportements prosociaux et en diminuant les risques de récidive sexuelle.

Ainsi, dans ce rapport, une recension des connaissances sur les facteurs de protection a été produite. Puisqu'un important manque de consensus est perceptible au sein de la littérature, nous avons tenté d'examiner l'appui empirique aux diverses définitions et effets des facteurs de protection. Également, nous avons tenté de déterminer les facteurs pouvant influencer la désistance sexuelle et d'identifier les implications possibles de ces facteurs dans le traitement des délinquants sexuels adultes. Pour ce faire, une revue systématique de la littérature a été effectuée. Nous exposerons les résultats de cette revue systématique ainsi que l'interprétation de ceux-ci dans les chapitres 4 et 5. En dernière

partie, le stage effectué à l'établissement La Macaza sera exposé, permettant de constater, concrètement, dans quelle mesure les facteurs de protection sont utilisés dans la prestation de programmes correctionnels visant à diminuer le risque de récidive sexuelle.

Chapitre 1 :
Recension des écrits

1.0 Intérêt grandissant pour les facteurs de protection

Il est bien établi que le traitement actuel des délinquants se concentre majoritairement sur les facteurs de risque, et ce, parce que la littérature a démontré que cela aide à réduire la récidive. Toutefois, de nombreux chercheurs et cliniciens s'intéressent de nos jours aux facteurs de protection (Fougère, Daffern et Thomas, 2012), facteurs qui aideraient à prévenir des comportements délinquants, et ce, pour plusieurs raisons. Par exemple, certains diront que ces facteurs plus positifs peuvent avoir un effet motivateur tant sur les clients que sur les intervenants (Yoon, Spehr et Briken, 2011), à l'inverse des facteurs de risque, qui seraient perçus de façon plus négative.

S'attarder aux facteurs de protection pourrait améliorer la prévention du crime ou de la récidive, en identifiant des cibles à améliorer chez les délinquants (Wakeling, Webster, Moulden et Marshall, 2007). Également, la qualité de la prédiction du risque pourrait aussi s'en voir améliorer. Parent, Guay et Knight (2012) mentionnent en effet qu'en vue d'améliorer la qualité de la prédiction du risque de récidive chez les délinquants sexuels, quatre approches différentes devraient être envisagées dont l'une étant l'intégration des facteurs de protection dans des outils actuariels déjà existants. Toutefois, ceux-ci mentionnent que très peu est connu sur ces facteurs et qu'ils ne semblent pas provoquer les mêmes effets sur tout le monde. Donc, bien qu'il soit présumé que l'intégration de ces facteurs dans les outils actuariels pourrait mener à une meilleure prédiction, aucune démonstration de ceci n'a été apportée. Il est donc possible de remarquer que plusieurs points positifs sont soulignés par rapport aux facteurs de protection mais que ceux-ci demeurent majoritairement théoriques car peu de recherches ont démontré leur utilité.

1.1 Définitions des facteurs de protection

Étant donné l'intérêt marqué dans la littérature des dernières années au sujet des facteurs de protection, il est important de savoir en quoi ceux-ci consistent. En effet, il importe d'en connaître la conceptualisation afin de pouvoir en connaître également les effets possibles sur le comportement. Bien qu'un point commun existe entre les différentes définitions, soit que les facteurs de protection diminueraient la probabilité d'un

comportement délinquant, une absence de consensus important quant à la conceptualisation de ceux-ci est perceptible au sein de la littérature. Aucune définition commune n'est adoptée quant aux facteurs de protection, ce qui serait en partie dû à la faible quantité de travaux sur ceux-ci (Ouellet et Hodgins, 2014), rendant donc leur utilisation difficile. Néanmoins, quatre définitions des facteurs de protection se démarquent dans la littérature.

1.1.1 Absence de facteurs de risque

Premièrement, certains auteurs interprètent le concept de facteurs de protection de façon relativement simple : ceux-ci représentent exclusivement l'absence de facteurs de risque (Costa, Jessor et Turbin, 1999). De cette façon, lorsqu'un facteur de risque n'est pas présent, cela devient une protection pour l'individu. Par exemple, si un délinquant n'est pas entouré d'influences négatives, cela deviendrait une protection en soi. Cette interprétation d'un facteur de protection est intéressante mais soulève une question importante. Pourquoi devrions-nous nous attarder à étudier ceux-ci s'ils sont simplement l'absence du facteur de risque? Cette définition n'apporte rien de nouveau aux connaissances déjà établies sur les facteurs de risque. De plus, les approches de traitement actuelles se concentrent déjà à la diminution des facteurs de risque. De cette façon, essayer d'augmenter les facteurs de protection équivaldrait à ce que l'on fait déjà, soit de tenter de diminuer les facteurs de risque.

1.1.2 Opposé d'un facteur de risque

Une deuxième définition proposée est que les facteurs de protection seraient l'opposé d'un facteur de risque (Hawkins, Catalano et Miller, 1992). Il y aurait donc deux construits bien distincts, les facteurs de risque et de protection, qui seraient chacun aux deux extrêmes d'une même variable. Lorsqu'exposé à une situation à risque, un individu peut alors réagir différemment dépendamment d'où il se situe sur ce continuum. L'individu pourrait donc adopter un comportement délinquant s'il possède des facteurs de

risque alors qu'il pourrait plutôt adopter un comportement prosocial s'il se situe de l'autre côté du continuum, c'est-à-dire s'il possède des facteurs de protection. Tous les facteurs de risque peuvent alors être également un facteur de protection et vice versa (De Vries Robbé et De Vogel, 2012). Walker, Bowen et Brown (2013) sont d'ailleurs de cet avis. Selon eux, certains facteurs de protection sont uniques et distincts alors que pour d'autres, ils ne sont que l'inverse des facteurs de risque. Par exemple, les influences sociales négatives sont considérées comme un facteur de risque alors qu'à l'inverse, les influences sociales positives pourraient être considérées comme des facteurs de protection. Il est toutefois possible de remarquer que cette définition ressemble à la première, puisqu'elle revient à dire que plus un facteur de risque est faible, plus cela a un effet protecteur.

1.1.3 Les facteurs de protection sont différents des facteurs de risque

Farrington et Loeber (2000) formulent une critique face aux définitions précédentes. Selon eux, si un facteur de protection est l'inverse d'un facteur de risque, l'identification d'un facteur de protection n'apporte rien de plus que l'identification d'un facteur de risque. Par exemple, si une pauvre supervision parentale est un facteur de risque, une bonne supervision devient à l'inverse un facteur de protection. De cette façon, l'intérêt de comprendre ce qu'est un facteur de protection s'en voit diminué. Ces auteurs offrent plutôt une autre définition. Ils proposent que les facteurs de protection soient des éléments qui réduisent la probabilité de comportements violents mais qui n'ont pas leur semblable parmi les facteurs de risque. Par exemple, comme retrouvé dans certaines recherches (De Vogel et al., 2011), la religion pourrait avoir un effet de protection contre la délinquance et les conduites problématiques alors que la non-religion n'est pas un facteur de risque pour la criminalité.

1.1.4 Les facteurs de promotion

Certains auteurs font une distinction entre les facteurs de protection et les facteurs de promotion. Loeber, Burke et Pardini (2009) définissent les facteurs de promotion comme

des facteurs qui seraient associés à une probabilité plus faible de comportements délinquants, et ce, sans prendre en considération la présence ou l'absence de facteurs de risque. La présence de facteurs de promotion mènerait donc à l'adoption de comportements plus positifs. Les facteurs de protection, quant à eux, seraient plutôt des facteurs positifs étudiés dans les situations où un individu est exposé au risque. Selon eux, les facteurs de promotion ne devraient pas être vus comme l'inverse des facteurs de risque, mais comme des facteurs distincts du risque. Par contre, il semble que ces auteurs, dans leurs écrits théoriques, définissent les facteurs de promotion de la même façon que plusieurs (Jessor et al., 2003; De Vogel et al., 2011) ont défini les facteurs de protection, seulement avec un différent terme associé à ceux-ci.

Nous pouvons donc constater que les définitions nous ramènent à un même point, soit que les facteurs de protection réduisent la probabilité d'un comportement délinquant. Toutefois, la conceptualisation de ces facteurs n'obtient pas de consensus et de façon générale, les facteurs de protection ne semblent nous apprendre rien de nouveau par rapport aux connaissances déjà établies sur les facteurs de risque. Bien qu'une définition nous propose que les facteurs de protection n'ont pas leur semblable parmi les facteurs de risque, nous constatons que mis à part la religion, aucun autre facteur de protection distinct n'est énuméré.

1.2 Effets possibles des facteurs de protection sur le comportement

Il est également important de bien définir les impacts que peuvent avoir les facteurs de protection sur le comportement. En effet, il est nécessaire de connaître de quelle façon ces facteurs peuvent modifier le comportement et si ceux-ci peuvent réellement diminuer la possibilité de comportement délinquant. Toutefois, il est de nouveau possible de constater que la littérature ne mène pas à un consensus quant à la façon dont les facteurs de protection opèrent sur le comportement. Ceux-ci pourraient toutefois intervenir de deux manières générales, soit de façon directe ou indirecte (Ouellet et Hodgins, 2014). Les effets directs interviennent donc directement sur la délinquance alors que les effets indirects des facteurs de protection interagissent avec les facteurs de risque.

1.2.1 Effet principal ou direct

Le modèle de l'effet principal (*a main effet model*) ou direct propose que les facteurs de protection agissent directement sur le comportement négatif (Ouellet et Hodgins, 2014; Lösel et Farrington, 2012; Miller, 2006; Turbin, Jessor, Costa, Dong, Zhang et Wang, 2006). La présence de facteurs de protection viendrait alors augmenter la probabilité de s'engager dans des comportements prosociaux. Donc, la présence d'un facteur de protection chez un individu réduirait à lui seul les probabilités de comportements délinquants, et ce, avec ou sans la présence de facteurs de risque.

1.2.2 Effet de médiation

Un des effets indirects des facteurs de protection serait celui de la médiation. Selon ce modèle, un facteur médiateur viendrait changer l'association entre le facteur de risque et le comportement prédit, et ce, en agissant directement sur le comportement prédit, soit le comportement délinquant, en s'interposant entre ce lien. Ces variables médiatrices expliqueraient ou spécifieraient les circonstances qui accompagnent l'effet du facteur de risque (Ouellet et Hodgins, 2014).

1.2.3 Effet modérateur

Un autre effet indirect possible des facteurs de protection serait d'amortir le poids des facteurs de risque, donc de le modérer, en affaiblissant les effets de ceux-ci sur le comportement. Dans ce contexte, les facteurs de risque auraient un impact sur le comportement seulement sous certaines conditions, comme le manque de mécanismes de protection. Donc, un individu s'engagerait dans un comportement délinquant lorsque ses facteurs de risque sont élevés et que ses facteurs de protection sont faibles, ou absents. Toutefois, si les facteurs de protection sont présents et élevés chez cet individu, cela viendrait interférer dans le lien entre les facteurs de risque et le comportement déviant, rendant ce comportement moins probable. De ce fait, l'augmentation de la force de cette protection diminuerait le risque qu'une personne représente (Jessor et al., 2003; Lösel et

Farrington, 2012; Miller, 2006; Tharp, DeGue, Valle, Brookmeyer, Massetti et Matjasko, 2012; Walker et al., 2013). Ainsi, un individu qui présenterait certains facteurs de risque et une quantité considérable de facteurs de protection serait moins à risque de commettre un comportement criminel puisque les facteurs de protection ayant des effets modérateurs modifieraient la nature du lien entre le facteur de risque et le comportement délinquant (Ouellet et Hodgins, 2014).

1.2.4. Effet d'interaction

Un autre type d'effet que nous pouvons retrouver dans la littérature est celui d'interaction. McMillan, Hastings, Salter et Skuse (2008) et Parent et al. (2012) sont d'avis que les facteurs de risque et de protection ont un effet d'interaction, c'est-à-dire que les facteurs de protection réduiraient la probabilité d'un comportement lorsque le risque est présent mais qu'ils auraient peu ou aucun effet sur le comportement en l'absence du risque. De cette façon, il est possible de comprendre qu'un individu présentant des facteurs de risque et des facteurs de protection présenterait moins de probabilités de commettre un comportement délinquant qu'un individu présentant seulement des facteurs de risque.

1.2.5 Effet d'accélération

Finalement, un autre effet possible serait celui d'accélération. Celui-ci ferait en sorte qu'un individu présentant des facteurs de protection pourrait se désister de la délinquance plus rapidement, donc que ces facteurs accéléreraient le processus de désistance. Farrington (2007) considère alors que les facteurs de protection peuvent favoriser et accélérer la désistance du crime et que par le fait même, il devient important de détenir des informations sur ces facteurs pour mieux adapter les interventions sur les criminels.

Il est donc possible de constater que les facteurs de protection peuvent avoir différents effets sur le comportement afin de prévenir un passage à l'acte délinquant. Toutefois, bien que ceux-ci puissent prévenir l'apparition de comportements délinquants, nous

pouvons nous questionner à savoir si les facteurs de protection ont les mêmes effets quant à la prévention de la récidive, c'est-à-dire, lorsque la criminalité est déjà enclenchée et bien ancrée chez un individu. Également, ces dits facteurs présentent-ils les mêmes effets sur la délinquance générale que sur la délinquance sexuelle?

1.3 L'évaluation des facteurs de protection

Afin de pouvoir déterminer les facteurs de protection présents chez un individu, il importe d'avoir un outil d'évaluation pour ceux-ci. En effet, si ces facteurs peuvent réellement jouer un rôle positif sur le comportement délinquant, il est nécessaire d'établir lesquels sont présents ou non chez un individu afin de pouvoir les travailler. À ce jour, deux outils d'évaluation du risque mesurent les facteurs de risque et de protection : le *Inventory of Offender Risk, Needs, and Strengths* (IORNS - Miller, 2002; cité dans Miller 2006) ; et le *Short-Term Assessment of Risk and Treatability* (START - Webster, Martin, Brink, Nicholls et Middleton, 2004; cité dans Ullrich et Coid, 2011).

1.3.1 Outils de risque et de protection

Brièvement, le IORNS est constitué d'un index de risque statique, un index de besoins dynamiques et un index de forces protectrices (Ullrich et Coid, 2011). Les deux index de risque sont additionnés et l'index de protection est ensuite soustrait afin d'obtenir un niveau de risque global. La présence de facteurs de protection chez un individu diminuerait donc le niveau de risque.

Le START contient 20 items et chaque item est évalué sur un continuum (Ullrich et Coid, 2011; Fougère et al., 2012). Les items de cet instrument peuvent donc être autant un facteur de risque ou un facteur de protection, dépendamment d'où ils se situent sur le continuum. Les créateurs du START considèrent donc que les facteurs de protection sont l'opposé d'un facteur de risque, comme le propose la définition de Hawkins et al. (1992).

1.3.2 Structured Assessment of PROtective Factors

Un troisième outil, le Structured Assessment of PROtective Factors (SAPROF - De Vogel, De Ruiter, Bouman, et De Vries Robbé, 2009; *cité dans De Vogel et al., 2011*), a été développé pour mesurer exclusivement les facteurs de protection chez les adultes. Le SAPROF a été conçu pour être une addition positive et dynamique aux outils d'évaluation du risque déjà existants. Il inclut 17 facteurs de protection, dont deux facteurs statiques et 15 facteurs dynamiques. Ceux-ci ont été développés à partir de la littérature sur les facteurs de protection. Cet instrument veut guider les cliniciens sur les buts possibles en traitement afin de réduire le risque de récurrence. Selon les concepteurs, cet outil pourrait faire le pont entre l'évaluation du risque et la prévention de la violence. Notons que deux facteurs de protection statiques, donc qui ne se modifient pas, ont été inclus dans l'outil. Si l'un des objectifs principaux est de cibler les buts de traitement afin d'augmenter les forces présentes chez l'individu, la présence de facteurs non-modifiables n'apporte que très peu à celui-ci.

Lors du développement de cet instrument, une sélection des facteurs de protection empiriquement reliés à la réduction du risque de violence a été faite (De Vogel et al., 2011). Les facteurs inclus étaient également de nature dynamique, donc ils peuvent être ciblés en traitement. Ces facteurs ont été sélectionnés à l'aide de revues de littérature sur les facteurs de protection, d'études qualitatives sur les aspects positifs du traitement clinique et avec des études pilotes auprès de différentes institutions psychiatriques hollandaises (De Vries Robbé, De Vogel et Stam, 2012).

Les facteurs du SAPROF sont donc répartis en trois échelles : les facteurs internes, les facteurs de motivation, et les facteurs externes. Les facteurs internes comprennent l'intelligence et l'attachement sécurisé pendant l'enfance, qui sont les deux facteurs statiques de l'instrument, l'empathie, le *coping* et le contrôle de soi. Les facteurs de motivation, quant à eux, comprennent le travail, les activités de loisir, la gestion des finances, la motivation au traitement, les attitudes face à l'autorité, les buts dans la vie et la médication. Finalement, les facteurs externes sont le réseau social, les relations intimes, les soins professionnels, les conditions de vie et le contrôle externe. Ces

différents facteurs peuvent être identifiés comme des facteurs clés, c'est-à-dire qui offrent de la protection au moment de l'évaluation ou comme des facteurs buts, qui sont alors considérés comme des cibles potentielles de traitement. Cette classification permet alors de mieux saisir les facteurs spécifiques qui sont importants pour un individu pour ainsi améliorer la gestion du risque et les stratégies d'intervention en traitement. Un jugement global final de protection aide à évaluer globalement comment les facteurs de protection présents chez l'individu peuvent avoir un impact sur son comportement.

Les concepteurs de l'outil insistent que ce dernier doit être toujours utilisé en combinaison avec un outil d'évaluation du risque, spécifiquement le HCR-20, pour le risque de violence ou le SVR-20, pour le risque de violence sexuelle. Le jugement final de protection est ensuite combiné avec le résultat sur le HCR-20 ou le SVR-20 pour devenir le jugement intégré final du risque. Cette combinaison permettrait d'obtenir des prédictions du risque de violence plus justes que celles des outils d'évaluation du risque à eux-seuls. Par contre, l'impact des facteurs de protection sur le risque de récurrence que pose un individu demeure théorique et n'obtient pas de consensus empirique (De Vogel et al., 2011), ce qui pourrait biaiser le jugement intégré final.

L'outil a été développé à la base pour des hommes adultes avec un historique de violence (sexuelle) avec des troubles de santé mentale ou des troubles de la personnalité. Également, cet instrument a été développé pour compléter les évaluations du risque de comportements violents ou sexuels et ainsi obtenir un portrait plus global des individus et fournir des pistes de traitement. Les auteurs mentionnent aussi qu'aucune recherche n'a été conduite sur les facteurs de protection spécifiques aux agresseurs sexuels. Par contre, selon les auteurs, la majorité des facteurs de risque seraient valides tant pour la violence que pour la violence sexuelle, il devrait en être de même pour les facteurs de protection. Toutefois, tel que mentionné précédemment, bien que les délinquants sexuels possèdent des facteurs de risque communs avec les autres populations, ils présentent également des besoins criminogènes uniques, ce qui n'est pas pris en considération dans le SAPROF.

Les auteurs ont évalué leur outil sur un échantillon de délinquants violents ainsi que sur un échantillon de délinquants sexuels (De Vries Robbé et al., 2012). L'outil a par la suite été évalué sur un échantillon de 83 hommes délinquants sexuels (De Vries Robbé et al.,

2012). Ceci leur a permis de dégager certaines constatations. Premièrement, il appert que les délinquants qui ont démontré le plus de progrès quant à leurs facteurs de protection en traitement sont ceux qui ont le moins récidivé par la suite. Ensuite, ils ont réussi à discerner certains facteurs de protection prédisant mieux la non-récidive violente et sexuelle. Au niveau de la non-récidive violente, le contrôle de soi, le travail et la gestion des finances seraient de meilleurs prédicteurs, alors que le coping, la motivation au traitement, le contrôle de soi ainsi que les attitudes envers l'autorité seraient de meilleurs indicateurs face à la non-récidive sexuelle.

Il apparaît donc que les différents facteurs de cet instrument n'ont pas le même effet sur la non-récidive dépendamment de la population à laquelle il s'applique. Il est donc permis de se questionner quant à la prémisse de base du développement de cet instrument, soit que les facteurs de protection seraient les mêmes pour la violence générale et l'agression sexuelle. Cette présomption se voit donc ébranlée et soulève certains doutes quant à la validité de cet outil d'évaluation pour les délinquants sexuels.

1.4 Limites des connaissances sur les facteurs de protection

Bien qu'un intérêt grandissant soit accordé aux facteurs de protection et que plusieurs points positifs quant à leur utilisation soient apportés, il est possible de remarquer que des limites importantes quant aux connaissances sur le sujet sont présentes. En effet, la majorité des recherches faites sur le sujet auraient été conduites auprès d'enfants et d'adolescents, avant que la délinquance se développe (Klein, Yoon, Briken, Turner, Spehr et Rettenberger, 2012; Ullrich et Coid, 2011). Donc, l'identification à un jeune âge des comportements problématiques pourrait prévenir les comportements criminels plus tard puisque les jeunes seraient plus réceptifs aux influences positives, étant en processus de développement. De ce fait, il est possible de se questionner sur la nature des facteurs de protection auprès d'une population adulte, lorsque la criminalité est déjà amorcée. Ces facteurs de protection seraient donc contre la récidive et non contre le développement des comportements violents. Un autre problème est que le peu de connaissances sur les facteurs de protection chez les adultes est basé majoritairement sur les délinquants

généraux (Parent et al., 2012). Il est alors difficile de déterminer si ces facteurs s'appliqueraient aux délinquants sexuels et si ces facteurs auraient les mêmes effets pour prévenir la récidive sexuelle. Ainsi, nous pouvons nous demander si les facteurs de protection peuvent être utiles dans le traitement des délinquants sexuels, lorsque des passages à l'acte ont déjà été commis. De plus, tel qu'expliqué précédemment, il y a un manque de consensus universel quant à la définition d'un facteur de protection ainsi que de ses effets. Puisqu'il n'y a pas de consensus, il est difficile de reproduire les études ainsi que de valider les résultats (Walker et al., 2013). Une autre limite importante des connaissances sur les facteurs de protection contre la récidive est que les connaissances sont limitées sur les facteurs qui pourraient réduire les probabilités de violence, le poids que ces facteurs de protection ont par rapport aux facteurs de risque présents chez un individu et comment ces facteurs de protection peuvent se modifier à travers le temps (Ryba, ,2008). Les évidences sur les impacts des facteurs de protection sont pauvrement établies comparativement aux évidences sur l'impact des facteurs de risque sur le comportement (Walker et al., 2013).

Chapitre 2 :
Problématique

Un nombre croissant de chercheurs et de cliniciens s'intéressent aux facteurs de protection. Toutefois, empiriquement, il est difficile de comprendre la réelle nature de ces facteurs ainsi que les effets possibles de ceux-ci sur le comportement criminel. De plus, les connaissances sur ce sujet sont limitées face à la population adulte : bien que certaines études se soient attardées aux impacts des facteurs de protection pour la délinquance adulte générale, très peu est connu sur les facteurs de protection en lien avec la récidive sexuelle. Puisque les délinquants sexuels présentent certains facteurs de risque spécifiques à leur population, nous pouvons stipuler qu'ils possèdent également des facteurs de protection spécifiques contre la récidive sexuelle.

Étant donné cet intérêt croissant porté à l'étude des facteurs de protection, il est important d'étudier plus précisément ce concept. En effet, ceux-ci pourraient protéger les délinquants de la récidive criminelle et posséder des connaissances plus approfondies à leur sujet pourrait ainsi permettre d'améliorer les programmes de traitement visant à diminuer la récidive. Également, certains sont d'avis que de prendre en considération les facteurs de protection dans les outils actuariels, par exemple, pourraient mener à une meilleure prédiction du risque de récidive chez les délinquants (Parent et al., 2012). Ceci étant dit, et puisque nous possédons peu de connaissances sur les facteurs de protection pour les délinquants sexuels, l'objectif de cette recherche est de déterminer ce qu'est un facteur de protection et quelles pourraient être les implications possibles de ceux-ci dans le traitement des délinquants sexuels adultes.

Plus précisément, il s'agit :

1. D'identifier l'appui aux diverses définitions des facteurs de protection.
2. D'identifier les effets possibles des facteurs de protection sur le comportement criminel.
3. D'identifier les facteurs pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle.
4. D'identifier les implications possibles des facteurs de protection dans le traitement des délinquants sexuels adultes.

Chapitre 3 :
Méthodologie

Afin de répondre à ces questions, une revue systématique de la littérature a été effectuée. Cette méthode nous permettra de réaliser une synthèse qualitative des données issues de diverses études, relativement à notre question de recherche (Lessard, 2004). Comme très peu de recherches ont été faites spécifiquement sur la délinquance sexuelle et les facteurs de protection, il a été nécessaire d'élargir notre recherche à la population délinquante en général en utilisant les mots clés «protective factor» et «offender». Les bases de données utilisées étaient Primo Central, Web of Sciences, Francis, Erudit, Currents Contents Connect, Cpl.Q., Canadian Research Index et Ebsco. Puisque la littérature ne dispose pas d'un grand nombre d'informations sur les facteurs de protection chez la population délinquante adulte, aucune restriction n'a été faite en terme d'années de publication pour permettre le plus d'informations possibles.

Les articles sélectionnés devaient minimalement examiner les facteurs de protection pour la délinquance générale ou sexuelle et être en anglais ou en français. Également, ils devaient cibler les facteurs de protection (les définitions et les effets), le SAPROF, la délinquance et récidive sexuelle, la violence adulte, la désistance de la criminalité, la résilience, les forces ou les facteurs de risque à la récidive sexuelle, et ce, dans une population masculine adulte (Voir tableau 1 pour une liste complète des facteurs d'inclusion et d'exclusion).

La revue systématique a identifié 782 documents qui avaient comme mots clé «protective factor» et «offender». De ceux-ci, 738 furent exclus selon nos différents critères. La majorité de ceux-ci ont été exclus puisqu'ils n'abordaient pas la délinquance générale ou la délinquance sexuelle, qu'ils n'étaient ni en anglais ni en français ou qu'ils étaient spécifiques à la population féminine ou juvénile. Les 44 articles restants ont été inclus sur la base de ces facteurs d'inclusion : effets et définitions des facteurs de protection, SAPROF, délinquance et récidive sexuelle, violence adulte, désistance, résilience, forces ou facteurs de risque à la délinquance sexuelle. Ces 44 articles furent ensuite lu complètement et 29 de ceux-ci furent exclus puisqu'ils n'étaient pas pertinents à la problématique. Au total, 15 documents ont rencontré les critères d'inclusion et furent utilisés pour cette revue systématique. De ces 15 documents, quatre étaient des études

empiriques permettant de répondre à nos questions de recherche. Les 11 articles restants traitaient des facteurs de protection de façon théorique.

Tableau 1 : Les critères d'inclusion et d'exclusion pour la revue systématique de la littérature

Critères d'inclusion	Critères d'exclusion
<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs de protection de façon générale (définitions, effets) • SAPROF • Délinquance et récidive sexuelle • Violence adulte • Désistance • Résilience • Forces • Facteurs de risque à la délinquance sexuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles qui étudient les facteurs de protection pour : <ol style="list-style-type: none"> a. Les femmes b. Les enfants c. Les autochtones d. Les personnes âgées e. La victimisation f. L'alcool et les drogues g. Le suicide h. La violence envers les animaux i. La violence conjugale exclusivement j. L'usage de tabac k. L'adolescence exclusivement • Les études ni en anglais ni en français

Tableau 2. Études examinant les facteurs de protection chez les délinquants adultes

Auteurs	Échantillon	Mesure	Résultats
Haggard et al. (2001)	Quatre délinquants violents à haut risque de récidive.	-Entrevues semi-structurées	-Un événement ou facteur spécifique pourrait être à l'origine de la désistance de la délinquance (relations stables, arrêt de la consommation)
Ullrich et Coid (2011)	800 hommes incarcérés pour plus de deux ans pour un délit violent ou sexuel. Recrutés par le <i>U.K. Ministry of Justice</i> .	-RM 2000-V (Thornton et al., 2003) -Entrevues semi-structurées -Questionnaire	-Cinq facteurs de protection auraient des effets de protection après la libération (support social, support émotionnel, famille, proximité avec les autres, engagement dans des activités religieuses). -Support au modèle de la médiation. -Des facteurs de protection peuvent avoir des effets à court-terme (avoir un endroit où demeurer) ou à long-terme (réseau social).
Wakeling et al. (2007)	Neuf hommes incarcérés pour des délits sexuels sur leurs filles biologiques ou belles-filles et n'ayant pas participé à un traitement. Recrutés de pénitenciers fédéraux au Canada ainsi qu'au Royaume-Uni.	-Entrevues (basées sur les théories en lien avec les agressions sexuelles d'enfants).	-Lorsqu'une opportunité d'agression se présente, les délinquants sexuels pourraient décider de ne pas commettre d'agression lorsque la victime est explicite dans son rejet, que le délinquant considère qu'il n'a pas assez de temps pour commettre son crime ou qu'il craint que la victime dévoile les agressions.
Yoon et al. (2011)	30 délinquants sexuels en probation ou libération conditionnelle. Recrutés au <i>Forensic Ambulatory program for sex offenders at the Institute for Sex Research and Forensic Psychiatry in Hamburg</i> .	-SAPROF (De Vogel et al., 2009) -SVR-20 (Boer et al., 1997) -Static-99 (Hanson et Thorton, 1999) -PCL-R (Hare, 1991)	-La présence de facteurs de protection chez un délinquant ne devrait pas être assumée comme l'absence de risque. -L'utilisation du SAPROF en traitement aurait des effets motivateurs sur les délinquants.

Chapitre 4 :

Résultats

Les résultats de cette revue systématique de la littérature nous ont permis de cerner les appuis empiriques disponibles pour les définitions des facteurs de protection ainsi que pour les effets que ceux-ci pourraient avoir sur le comportement criminel. Également, il a été possible de connaître l'état des connaissances sur les facteurs qui pourraient protéger les individus contre une récidive sexuelle ainsi que sur l'implication que ces facteurs de peuvent avoir dans le traitement des délinquants sexuels adultes.

4.1 Appui empirique aux définitions

Tel que mentionné précédemment, il n'y a pas de consensus dans la littérature en ce qui a trait aux définitions des facteurs de protection. Certains auteurs rapportent que ceux-ci sont sur le même continuum que les facteurs de risque, qu'ils n'en sont que l'opposé, que les facteurs de protection n'ont pas leur égal parmi les facteurs de risque ou font une distinction entre les facteurs de protection et de promotion. Il a donc été important de se questionner quant à l'appui empirique qu'ont ces diverses définitions. Parmi les articles recensés, une seule étude s'était penchée sur la définition des facteurs de protection.

4.1.1 Les facteurs de protection comme dissuasifs contre la criminalité

Wakeling et al. (2007) se sont basés sur la théorie du choix rationnel pour définir les facteurs de protection. Brièvement, cette théorie suppose que les délinquants prennent la décision de perpétrer un acte criminel, et ce, pour atteindre certains bénéfices. Un individu peut donc décider de commencer une carrière criminelle, de la poursuivre ou de l'arrêter. Dans leur étude, Wakeling et al. (2007) ont défini les facteurs de protection comme étant des dissuasifs qui permettent de faire le choix d'arrêter une carrière criminelle, puisqu'ils représenteraient des barrières naturelles contre la commission de délits. Ils seraient donc les facteurs qui feraient en sorte qu'une personne ne commet pas de délit dans une situation donnée. Ils mentionnent également qu'un facteur de protection ne serait pas simplement l'inverse d'un facteur de risque, mais plutôt des caractéristiques du délinquant, de la victime ou de la situation qui rendraient un délit moins probable de

se produire. Afin d'examiner cette théorie, les auteurs ont mené une étude parmi neuf hommes qui avaient été reconnus coupable de délits sexuels à l'endroit de leur fille ou de leur belle-fille et qui étaient incarcérés au Canada ou au Royaume-Uni. Le risque de récurrence de ceux-ci variait de faible à modéré. Des entrevues ont été conduites avec les participants et la formulation des questions était basée sur les théories d'agressions sexuelles sur les enfants, puisque les auteurs sont d'avis que ces théories peuvent également s'appliquer aux agressions sexuelles intrafamiliales. Les sujets inclus dans ces entrevues étaient donc les distorsions cognitives, les états émotionnels ainsi que le *coping*. Le but de ces entrevues était d'établir des connaissances quant aux stratégies, attentes et sentiments des délinquants en regard à leurs interactions sexuelles avec des partenaires appropriés ainsi qu'à leurs comportements de délinquance sexuelle auprès de leur victime. Les résultats ont démontré que lorsqu'un délinquant a une opportunité de commettre une agression, celui-ci peut décider de ne pas le faire lorsque la victime était explicitement non-consentante, qu'il croit que la victime pourrait dévoiler l'agression ou que le délinquant considérait qu'il n'avait pas assez de temps pour commettre une agression. Ceci étant dit, nous pouvons constater que ces différents facteurs ne sont pas propres aux délinquants et ne peuvent pas être travaillés afin de prévenir des récurrences. De plus, cette étude a été menée sur un échantillon de neuf hommes qui étaient accusés de délits sexuels à l'égard de leur fille biologique ou belle-fille. Bien que les auteurs soient d'avis qu'il est possible que les facteurs de protection soient les mêmes pour les agressions sexuelles à l'égard d'enfants que pour l'inceste, cette information n'a pas été validée.

En conclusion, les résultats de cette partie de notre revue systématique de la littérature ne nous permettent pas de déterminer avec certitude ce qu'est un facteur de protection. En effet, les écrits sur le sujet demeurent essentiellement théoriques et la seule étude recensée a été conduite sur un petit échantillon, permettant difficilement d'établir clairement un appui empirique pour la position que les facteurs de protection représenteraient des barrières naturelles contre la commission de délits. Également, aucune des définitions des facteurs de protection précédemment identifiées n'est reliée à celle-ci. De ce fait, nous pouvons de nouveau constater qu'il n'existe présentement pas de consensus qu'à la définition de ces facteurs et que ceux-ci sont interprétés différemment dépendamment des auteurs.

4.2 Effets possibles des facteurs de protection sur le comportement criminel

Tel que discuté auparavant, aucun consensus quant aux effets des facteurs de protection sur le comportement criminel n'est présent dans la littérature. Toutefois, il demeure important de déterminer les effets possibles de ceux-ci sur le comportement criminel si l'on veut utiliser les facteurs de protection pour prévenir la récidive. Afin d'y parvenir, il est pertinent d'établir quelles sont les évidences empiriques en ce qui a trait aux effets proposés des facteurs de protection.

4.2.1 Effet de médiation

Un effet possible des facteurs de protection serait celui de la médiation. Ce dernier stipule que les facteurs de risque viendraient affaiblir les effets des facteurs de protection sur le comportement. L'étude d'Ullrich et Coid (2011) supporte ce modèle. En effet, ceux-ci considéraient que très peu de recherches étaient disponibles sur les facteurs de protection et qu'il importait de clarifier la nature de la relation entre les niveaux de risque et de protection chez les détenus en regard à la récidive violente. Ils ont donc mené une recherche sur une cohorte de 800 prisonniers adultes du Royaume-Uni qui avaient commis un délit violent ou sexuel et qui purgeaient une sentence de plus de deux ans sur laquelle il restait un an à purger. Ils ont donc, dans un premier temps, conduit des entrevues semi-structurées auprès des participants afin d'évaluer le risque statique de ceux-ci à l'aide du *Risk Matrix 2000/Violence Scale* (RM 2000-V – Thornton et al., 2003; citée dans Ullrich et Coid, 2011). Dans un deuxième temps, un questionnaire développé par un des auteurs a été administré aux participants lorsque ceux-ci étaient de retour dans la collectivité. Dans ce questionnaire, certaines questions étaient relatives aux facteurs de protection. Puisqu'aucun instrument de mesure validé permettant d'évaluer les facteurs de protection dynamiques existait à ce moment, les auteurs se sont basés sur la littérature déjà existante sur le sujet, tant au niveau de l'enfance, de l'adolescence que de la vie adulte.

Les résultats de cette étude ont démontré que cinq facteurs auraient des effets protecteurs contre la violence après la libération. Ceux-ci sont le support social, le support

émotionnel, l'engagement dans des activités religieuses, la proximité avec les autres ainsi que de passer du temps avec la famille ou les amis. Également, la combinaison des niveaux de risque ainsi que des facteurs de protection leur a permis de supporter le modèle de la médiation, c'est-à-dire que bien que les facteurs de risque et les facteurs de protection aient des effets indépendants sur le comportement violent, l'accumulation de facteurs de risque viendrait amoindrir le poids des mécanismes de protection.

Bien que cette étude ait permis d'obtenir des résultats intéressants, nous notons que les récidives de nature sexuelle ont été exclues de cette recherche, puisqu'elles n'étaient pas considérées comme de la violence contre une personne dans cette étude. Il n'est donc pas possible de conclure que les facteurs de protection ont un effet de médiation sur une population de délinquants sexuels. Également, les cinq facteurs ciblés comme pouvant avoir des effets protecteurs contre la récidive violente ne peuvent être généralisés à la délinquance sexuelle. Il pourrait donc être intéressant que de futures recherches tentent de valider ces facteurs auprès de cette population.

4.2.2 Longévité et stabilité des effets

Bien que différents effets possibles des facteurs de protection sur le comportement soient identifiés, il est important de connaître la longévité et la stabilité de ces effets.

Dans leur étude détaillée précédemment sur les facteurs de protection contre la récidive violente, Ullrich et Coid (2011) ont démontré que certains facteurs de protection pouvaient avoir un effet à court terme sur le comportement d'un délinquant à sa sortie de prison alors que d'autres seraient plutôt à long terme. Afin d'arriver à ce résultat, les auteurs ont identifié le moment où est survenu la récidive violente des participants. Ils ont donc pu démontrer qu'immédiatement après la libération, le focus devrait être sur l'amélioration du réseau social des délinquants ainsi que sur les besoins de base de ceux-ci, tel que d'avoir un endroit où demeurer. Toutefois, ce facteur aurait un effet protecteur seulement à court terme, contrairement à la présence d'un réseau social, qui aurait des effets à plus long terme.

Pour conclure, il est de nouveau possible de constater que malgré les nombreux postulats théoriques sur les effets possibles des facteurs de protection sur le comportement criminel, seulement un des articles recensés a tenté de définir ces effets empiriquement. De plus, cette étude s'est uniquement concentrée sur la récidive violente, excluant la récidive sexuelle. Il n'est donc pas possible de généraliser les conclusions de cette étude à tous les types de délinquants. Il est clair que plus d'études empiriques doivent être effectuées afin de mieux comprendre les effets potentiels des facteurs de protection sur le comportement criminel.

4.3 Facteurs de protection pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle

Malgré un manque de consensus au niveau des définitions et des effets possibles des facteurs de protection, un point commun demeure. En effet, il semblerait que certains facteurs facilitent la désistance du comportement criminel. Il demeure toutefois important de déterminer s'il existe des appuis empiriques quant aux facteurs qui pourraient influencer la désistance de la délinquance sexuelle plus spécifiquement. Parmi les recherches recensées, seulement deux sont des études qualitatives pour déterminer ces facteurs. De plus, ces deux études ont été menées auprès d'un total de 13 sujets, ne permettant donc pas de conclure à des évidences empiriques à ce niveau. Tel qu'il sera présenté dans cette section, les trois facteurs identifiés, soit le support social, les relations stables et la diminution de la consommation de drogue sont également des facteurs de risque pour la délinquance sexuelle. Ainsi, ce serait plutôt l'absence d'un facteur de risque qui pourrait être considéré comme influençant la désistance de la délinquance sexuelle.

4.3.1 *Support social*

Dans leur étude détaillée plus haut sur les hommes incarcérés pour avoir agressé sexuellement leur fille ou leur belle-fille, Wakeling et al. (2007) notent que la présence d'un support social positif pourrait faciliter la désistance de la délinquance sexuelle. Afin

d'examiner spécifiquement cette question, les auteurs ont examiné les facteurs qui ont aidé les participants à ne pas récidiver. Parmi les facteurs décrits par les délinquants comme ayant pu les aider à ne pas agresser se trouvent les relations positives ainsi que le fait de se sentir bien intégré socialement dans la communauté. Ces résultats suggèrent que la création d'un réseau social positif pourrait permettre aux délinquants sexuels de ne pas récidiver. Toutefois, notons de nouveau que cette étude a été réalisée seulement auprès de neuf hommes accusés d'inceste auprès de victimes exclusivement féminines. Ainsi, bien que ce résultat soit intéressant, des recherches sur l'ensemble de la population de délinquants sexuels sont encore nécessaires. De plus, ce résultat ne permet pas d'identifier autre chose que l'absence d'un facteur de risque. Tel qu'il sera discuté plus loin, l'absence de réseau social positif est un facteur de risque bien connu pour la délinquance sexuelle (Hanson, Harris, Scott et Helmus, 2007).

4.3.2 Relation stable

Un des facteurs qui pourrait faciliter la désistance de la délinquance sexuelle serait d'être en relation stable avec un ou une partenaire (Haggard, Gumpert et Grann, 2001). Ces auteurs ont mené une étude sur quatre délinquants ayant été accusés fréquemment pour des délits violents et qui présentaient de multiples facteurs connus pour augmenter le risque de récidive criminelle. Seulement un de ceux-ci avaient commis des délits de nature sexuelle. Des entrevues semi-structurées ont été effectuées et portaient sur quatre sujets précis : la désistance de la criminalité, la vie actuelle des participants, leurs évaluations psychiatriques ainsi que les sanctions légales qu'ils avaient eues. Un résultat de cette étude est que ces hommes considéraient qu'un événement spécifique dans leur vie fut un point tournant et que cela les a aidé à mettre fin à leur vie criminelle. Par exemple, un de ces hommes considérait que le fait d'être dans une relation stable avait joué un rôle quant à l'arrêt de la criminalité. Notons toutefois que cette étude ne se base pas réellement sur des données empiriques. Elle repose davantage sur l'interprétation que font les délinquants des raisons pour lesquelles ils ont arrêté de commettre des délits. Également, ce facteur n'est encore que l'identification de l'absence d'un facteur de risque pour la délinquance sexuelle, soit de ne pas être en relation stable (Hanson et al., 2007).

4.3.3 Diminution de la consommation de drogues

En plus de la présence d'une relation stable, Haggard et al. (2001) ont noté que l'arrêt de la criminalité pourrait être due en partie par la diminution de la consommation de drogues. En effet, un des facteurs facilitant la désistance rapporté par les hommes de cette étude était la diminution de la consommation. Il est important de mentionner que cette étude est la seule qui fait état de ce constat et qu'une fois de plus, ce facteur facilitant la désistance n'est que l'inverse du facteur de risque pour la délinquance sexuelle de la consommation d'intoxicants (Hanson et al., 2007).

Il est donc possible de constater que bien que certains auteurs aient tenté de démontrer empiriquement que certains facteurs peuvent faciliter la désistance de la délinquance sexuelle, ceux-ci n'ont en fait qu'identifier l'absence de facteurs de risque. De ce fait, il est possible de se questionner quant à l'utilité des facteurs de protection, si ceux-ci ne sont en fait que l'inverse ou l'absence d'un facteur de risque. En plus, ces deux études ont été menées auprès de petits échantillons, ne permettant donc pas de conclure à des évidences empiriques. Nous constatons donc à nouveau que des recherches sont toujours nécessaires afin de déterminer s'il existe des facteurs influençant la désistance de la délinquance sexuelle distincts des facteurs de risque.

4.4 Implications possibles des facteurs de protection pour le traitement des délinquants sexuels

Tel que mentionné précédemment, le présent modèle de traitement au Canada, suivant les principes du risque, des besoins et de la réceptivité, a été démontré comme étant efficace contre la récidive criminelle. Bien que les facteurs de protection soient qualifiés de prometteurs par bon nombre de chercheurs, il importe de connaître les appuis empiriques des implications possibles de ceux-ci dans le traitement des délinquants sexuels, avant de les inclure dans le traitement déjà en place. Bien que très peu d'études empiriques aient été faites sur les facteurs de protection, il est suggéré que l'utilisation des facteurs de protection pour le traitement des délinquants sexuels pourrait avoir un effet motivateur tant pour les délinquants que pour les intervenants.

4.4.1 Augmentation de la motivation

Une autre des implications possibles des facteurs de protection dans le traitement des délinquants sexuels serait d'augmenter leur motivation au traitement. En incluant des facteurs personnels plus positifs dans l'équation, leur motivation pourrait s'en voir augmentée. Afin de démontrer ceci, Yoon et al. (2011) ont mené une étude sur le SAPROF. Ils ont interviewé 30 délinquants sexuels ainsi que différents intervenants. Ils mentionnent que l'un des buts de cet instrument est d'avoir un effet de motivation autant pour les intervenants que pour les clients. Ils ont alors pu recueillir des rétroactions de cliniciens qui indiquaient que l'utilisation du SAPROF semblait effectivement motiver les clients à mieux performer et que leurs progrès ont augmenté. Cela pourrait être dû au fait que l'inclusion des facteurs de protection menait à une compréhension plus complète des individus. L'utilisation des facteurs de protection aurait donc un effet motivationnel.

En conclusion, parmi tous les articles recensés, un seul avait étudié l'implication possible des facteurs de protection dans le traitement des délinquants sexuels, et ce, sur un petit échantillon. Nous pouvons donc constater, de nouveau, que les facteurs de protection n'ont que très peu d'appuis empiriques, que ce soit au niveau de leur définition, leurs effets, le type de facteurs ou bien leurs implications dans un traitement.

Chapitre 5 :
Interprétation des résultats

Dans cette revue, nous avons examiné ce qu'est un facteur de protection et quels pourraient être les effets de ceux-ci sur le comportement criminel. Également, nous avons tenté de déterminer les facteurs pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle ainsi que de définir les implications possibles de ces facteurs de protection dans le traitement des délinquants sexuels. Nous avons identifié, à l'aide d'une revue systématique de la littérature, 15 articles traitant des facteurs de protection chez la population délinquante adulte. En effet, étant donné le nombre restreint d'articles traitant de ce sujet exclusivement chez les délinquants sexuels, nous avons dû élargir notre champ de recherche pour inclure des articles traitants des facteurs de protection pour la population délinquante adulte en général. Les articles trouvés apportent des concepts et des résultats intéressants. Toutefois, ceux-ci démontrent un manque de consensus à propos des facteurs de protection et du rôle que ceux-ci peuvent jouer sur le comportement délinquant. De plus, le concept demeure principalement théorique car peu de recherches ont été conduites à ce sujet.

5.1 Définitions des facteurs de protection

Premièrement, le but principal de cette recherche était de savoir ce qu'est un facteur de protection. À travers les différents articles, il a été possible de dénoter plusieurs définitions de ceux-ci. Ces définitions sont que les facteurs de risque et de protection sont sur un même continuum, que les facteurs de protection sont l'inverse des facteurs de risque, qu'ils signifient l'absence d'un facteur de risque, qu'ils n'ont pas leur semblable auprès des facteurs de risque, qu'ils sont des dissuasifs pour la criminalité ou qu'ils devraient être considérés comme des facteurs de promotion. Il ne semble donc pas y avoir de définition unique quant aux facteurs de protection. Également, il est possible de remarquer que certaines de ces définitions peuvent s'entrecouper et être interprétées de la même façon. Par exemple, la définition des facteurs de protection mentionnant que ceux-ci sont sur le même continuum que les facteurs de risque (Lösel et Farrington, 2012) équivaut globalement à celle de Walker et al. (2013) mentionnant que les facteurs de protection sont l'inverse des facteurs de risque. Par le fait même, il est possible de croire que les facteurs de protection seraient également sur le même pôle que les facteurs de

risque, à un degré différent. Pour d'autres (Loeber et al., 2009), les facteurs de protection ou de promotion seraient plutôt des facteurs distincts du risque.

Malgré les diverses définitions, un constat règne parmi les différentes définitions : ces facteurs devraient réduire la probabilité d'un comportement violent. Par contre, notre revue systématique a révélé que ces différentes positions ne se basent pas sur des recherches. En effet, parmi tous les articles recensés, un seul avait tenté de démontrer empiriquement ce qu'était un facteur de protection (Wakeling et al., 2007). Pour ces auteurs, les facteurs de protection seraient des barrières naturelles contre la criminalité. Toutefois, leur étude a été menée auprès d'un échantillon de neuf hommes ayant commis des délits sexuels intrafamiliaux, rendant ainsi difficile la généralisation de ces résultats à l'ensemble de la population de délinquants sexuels. De plus, les facteurs de protection dans cette étude étaient des éléments externes aux délinquants, tel le fait que le délinquant considérait qu'il n'avait pas assez de temps pour commettre une agression. Il est difficile de considérer le «manque de temps» comme étant un facteur de protecteur : cette situation est difficilement modifiable afin de prévenir une récidive. En conclusion, malgré que les facteurs de protection soient présentement un sujet d'intérêt tant au niveau des chercheurs que des intervenants, cette revue n'a pas permis de déterminer clairement ce qu'ils étaient. Par le fait même, il importe de se questionner quant aux fondements de cet intérêt croissant.

5.2 Les effets possibles des facteurs de protection sur le comportement criminel

Au niveau des effets possibles des facteurs de protection sur le comportement délinquant, il est encore possible de remarquer un manque de consensus dans la littérature et encore une fois, un manque criant de recherches empiriques est noté. En effet, au moins cinq effets différents sont suggérés dans la littérature. De nouveau, certains de ceux-ci s'entrecoupent. Par exemple, l'effet modérateur, c'est-à-dire que les facteurs de protection affaibliraient le poids des facteurs de risque sur le comportement (Borowsky, Hogan et Ireland, 1997; Carr et Vandiver, 2011; Klein et al., 2012; Lösel et Farrington, 2012; Miller, 2006; Tharp et al., 2012; Walker et al., 2013) semble identique avec la

définition de Walker et al., 2013 qui stipule qu'il est important de considérer les facteurs de protection comme des facteurs qui réduisent la probabilité de violence lorsqu'il y a présence de risque.

L'effet d'interaction serait également semblable à l'effet modérateur, puisque celui-ci stipule que les facteurs de protection réduisent la probabilité de résultats négatifs alors que le risque est présent mais que ceux-ci auraient peu d'effets lorsque le risque n'est pas présent (McMillan et al., 2008). L'effet direct des facteurs de protection (Lösel et Farrington, 2012; Miller, 2006) serait consistant avec la définition des facteurs de promotion mentionnant que ce sont des facteurs qui agissent directement pour prévenir un comportement avant qu'il se développe (Loeber et al., 2009).

Toutefois, tous ces effets des facteurs de protection demeurent théoriques. Un seul des articles recensés a tenté de démontrer empiriquement l'effet possible des facteurs de protection sur la récidive criminelle (Ullrich et Coid, 2011). Ces auteurs ont démontré que les facteurs de protection avaient un effet de médiation, c'est-à-dire que les facteurs de protection et les facteurs de risque auraient des effets indépendants sur le comportement mais que la présence de facteurs de risque viendrait tout de même amoindrir l'impact des facteurs de protection. Par contre, nous pouvons noter de nouveau que cette étude n'est pas applicable à l'ensemble des délinquants, puisque ces auteurs ont exclu les participants ayant commis des récidives sexuelles de leur échantillon.

En ce qui a trait à la longévité et la stabilité des effets protecteurs, de nouveau, nous pouvons constater que les connaissances à ce sujet ne sont pas établies. En effet, certains facteurs auraient des effets à court terme, d'autres à long terme (Ullrich et Coid, 2011) et leurs effets ne seraient pas constants à travers le temps (Tharp et al, 2012). Ces constats nous permettent de dire que plusieurs effets peuvent être possibles mais les démonstrations empiriques manquent encore.

5.3 Facteurs pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle

Trois facteurs ressortent de la littérature comme pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle. Ceux-ci sont le support social positif, le fait d'être en relation stable et la diminution de la consommation de drogues. Tout d'abord, en ce qui a trait au fait d'être en relation stable, Haggard et al., (2011) ont trouvé que le fait d'être dans une relation stable peut jouer un rôle dans l'arrêt de la criminalité. Par contre, l'étude a été menée seulement auprès de quatre délinquants et un seul de ceux-ci était un délinquant sexuel. Il n'est donc pas possible de conclure que ce facteur peut réellement faciliter la désistance de la délinquance sexuelle sur la base d'un seul délinquant.

Pour ce qui est du support social positif (Wakeling et al., 2007) et de la diminution de la consommation de drogues (Haggard et al., 2011), nous pouvons constater que ces deux facteurs ne sont que l'inverse de certains facteurs de risque pour la délinquance sexuelle, notamment d'avoir un support social négatif et de consommer de la drogue ou de l'alcool (Hanson et al., 2007). Ainsi, nous remarquons que l'identification de ces deux facteurs pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle n'amène rien de plus que l'identification de deux facteurs de risque pour la récidive sexuelle déjà bien établis. Par le fait même, il convient de se questionner quant à l'utilité de ces «facteurs de protection». En effet, les interventions contre la récidive criminelle tentent déjà de diminuer ces facteurs de risque en amenant les délinquants à se créer un réseau social plus positif et à diminuer ou arrêter la consommation d'intoxicants.

Pour conclure, nous pouvons constater que les articles recensés dans cette revue systématique de la littérature ne permettent pas de définir empiriquement quels sont les facteurs influençant la désistance de la délinquance sexuelle. En effet, très peu d'études ont été menées sur ce sujet et celles existantes ne nous permettent pas d'identifier des facteurs distincts des facteurs de risque pour la délinquance sexuelle que nous connaissons. Dans ce contexte, l'identification d'un facteur de protection n'amènerait donc rien de plus que l'identification de l'absence d'un facteur de risque. De cette façon, il est pertinent de se questionner sur l'utilité des facteurs dits «de protection».

5.4 Les implications possibles des facteurs de protection pour le traitement des délinquants sexuels

Les implications possibles des facteurs de protection pour le traitement des délinquants sexuels nous semblent également difficiles à cerner. En effet, certains auteurs sont d'avis que l'inclusion des facteurs de protection dans les outils actuariels pourrait permettre une meilleure prédiction du risque des délinquants donc une nouvelle dimension à la réduction de ce risque (Klein et al., 2012; Miller, 2006; Parent et al., 2012; Yoon et al., 2011). Selon eux, prendre seulement le risque en considération pourrait mener à une évaluation biaisée du risque et des besoins des délinquants. Toutefois, ces auteurs avancent cette idée sans aucune base empirique. Tel que mentionné précédemment, l'impact des facteurs de protection sur la récidive criminelle n'est pas connu. De plus, cet impact pourrait ne pas être le même dépendamment d'autres variables telles que l'âge du délinquant (Walker et al., 2013), le type de crime qu'il commet (Wakeling et al., 2007), le nombre d'antécédents criminels qu'il possède (Walker et al., 2013) ou le niveau de risque qu'il représente (Doren, 2004). Conséquemment, vu l'état des connaissances, il est impossible d'établir si l'inclusion des facteurs de protection dans les outils actuariels améliorerait leur utilité prédictive. Il est nécessaire de poursuivre la recherche au niveau des facteurs de protection afin de déterminer leurs effets exacts indépendamment des autres facteurs avant d'inclure ceux-ci dans des outils d'évaluation du risque de récidive.

Parmi les articles retrouvés, un seul avait tenté de démontrer empiriquement les implications possibles des facteurs de protection pour le traitement des délinquants sexuels. Yoon et al. (2011) ont alors démontré que l'utilisation des facteurs de protection pourrait avoir des effets motivateurs sur les délinquants et que leurs progrès en traitement pourraient alors être plus nombreux. Toutefois, nous pouvons de nouveau constater que cette conclusion sur un petit échantillon, rendant toujours difficile de conclure que cet effet motivateur soit réel. Par contre, si l'on prend la définition des facteurs de protection comme étant l'inverse des facteurs de risque, tels que la présence d'un réseau social positif et la diminution de la consommation, il est possible de croire que l'intervention resterait la même. Par exemple, au lieu de travailler avec le délinquant à ne plus avoir d'influences sociales négatives, les interventions pourraient équivaloir à travailler avec

lui à se trouver un réseau social positif, donc à se fixer des objectifs positifs en traitement. Cela reviendrait donc à formuler les interventions différemment, en travaillant sur les mêmes facteurs. Les interventions pourraient tout de même être plus positives, puisque le travail ne consiste plus seulement à faire que les délinquants évitent des situations, mais bien qu'ils essaient de stimuler des situations plus positives. En fait, cette approche est déjà fortement préconisée (Marshall, Marshall, Serran et O'Brien, 2011).

Conclusion

En conclusion, les études recensées dans notre revue systématique de la littérature ne nous permettent pas de définir exactement ce qu'est un facteur de protection, ni de déterminer les effets exacts de ceux-ci sur le comportement. Malgré cela, les auteurs n'hésitent pas à avancer que les facteurs de protection réduiraient la probabilité d'un comportement criminel. Également, leurs effets exacts demeurent inconnus et les facteurs influençant la désistance de la délinquance sexuelle sont difficiles à cerner. Il n'est donc pas surprenant que les recherches sur les facteurs de protection n'ont pas encore établies de quelle façon ces facteurs devraient être incorporés dans le traitement des délinquants sexuels. Il semble donc que ces facteurs soient un sujet d'actualité présentement et que plusieurs postulats théoriques soient avancés à leur sujet, rien ne nous indique clairement ce qu'ils sont réellement, rendant donc leur utilisation pratiquement impossible. Il semblerait donc que l'engouement pour les facteurs de protection soit plutôt une position théorique qui n'a pas encore obtenu un appui empirique.

Chapitre 6 :
Rapport de stage

6.1 Description du milieu de stage

Le stage de maîtrise s'est déroulé à l'Établissement la Macaza, pénitencier du Service correctionnel du Canada (SCC). Plus précisément, en tant que stagiaire, il m'a été possible d'observer les différents résultats de ma recherche sur les facteurs de protection et leurs implications possibles pour le traitement des délinquants sexuels.

Le SCC est l'organisme du gouvernement fédéral chargé d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Le SCC gère des établissements de divers niveaux de sécurité et surveille les délinquants en liberté sous condition dans la collectivité (Service correctionnel du Canada, 2012).

Le mandat de celui-ci est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité. Cela se fait en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines et en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois. Le SCC est régi par une loi principale, la Loi sur le service correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC). Celle-ci définit le cadre juridique dans lequel le SCC est tenu de fonctionner. Entre autres, cette loi attribue au SCC les responsabilités de prise en charge et de garde des détenus purgeant des sentences d'au moins deux ans, de mise sur pied de programmes contribuant à la réadaptation des délinquants et à la réussite de leur réinsertion sociale, la préparation des détenus à leur libération et la surveillance de ceux-ci lorsqu'ils sont en libération conditionnelle, d'office ou sous une ordonnance de surveillance de longue durée.

À travers le Canada, le SCC gère 57 établissements correctionnels, 16 centres correctionnels communautaires et 92 bureaux de libération conditionnelle. Ces différentes installations sont réparties dans cinq grandes régions administratives, soit celle de l'Atlantique, de l'Ontario, du Pacifique, des Prairies ainsi que du Québec. Au Québec, le SCC gère 11 établissements correctionnels pour hommes et un pour femmes, 16 bureaux de libération conditionnelle ainsi que six centres correctionnels communautaires.

Les différents établissements du SCC sont divisés en niveau de sécurité, soit de sécurité minimale, moyenne et maximale. Un délinquant est affecté à un établissement d'un niveau de sécurité particulier en fonction de la nature de son délit et d'autres facteurs, tels que son adaptation à l'établissement, son risque d'évasion ainsi que son niveau de risque pour la sécurité du public.

L'établissement La Macaza, est un pénitencier à sécurité moyenne accueillant exclusivement des hommes. L'établissement a une capacité de 240 détenus et la population est majoritairement composée de condamnés à perpétuité, de délinquants sexuels ainsi que de délinquants autochtones.

6.2 Les programmes correctionnels du SCC

Le Service correctionnel du Canada offre de nombreux programmes correctionnels aux délinquants purgeant une sentence de deux ans et plus. Ces programmes correctionnels visent les facteurs liés au comportement criminel. Les délinquants y participant essaient d'apprendre et de mettre en pratique les aptitudes et les stratégies dont ils ont besoin pour ne pas retomber dans la délinquance. Ces aptitudes et stratégies deviendront des atouts afin de réintégrer la société lorsqu'ils seront remis en liberté (Service correctionnel du Canada, 2014). Le site internet du SCC mentionne que «ces programmes visent à responsabiliser les délinquants à l'égard de leur comportement criminel. Ils contribuent à changer les attitudes criminelles et à réduire le risque que présentent les délinquants à leur retour dans la société. Ces programmes sont fondés sur les recherches sur les pratiques efficaces. Ils ciblent les facteurs de risque qui, lorsqu'ils sont modifiés, permettent de réduire la récidive».

De nombreux programmes correctionnels sont offerts, dépendamment du type de délits ainsi que de l'intensité des interventions nécessaires. Il existe donc des programmes en toxicomanie, en violence familiale, en prévention de la violence, en délinquance sexuelle ainsi que des programmes adaptés à la culture autochtone. Ces programmes sont majoritairement offerts à intensité faible, modérée et élevée.

Plus précisément, au niveau des programmes offerts en délinquance sexuelle, ceux-ci sont offerts en deux intensités au Canada, soit modérée et élevée. Ce type de programme a pour objectif de réduire la récidive sexuelle. De plus ce type de programme aide «les délinquants à comprendre les répercussions de la violence sexuelle sur les victimes. Il les aide à comprendre leurs réflexions liées à la violence sexuelle. Les délinquants apprennent comment gérer leurs comportements nuisibles et maîtriser leurs émotions et leurs facteurs de risque. Le programme se penche également sur l'importance d'entretenir des relations saines et d'adopter des stratégies d'adaptation» (Service correctionnel du Canada, 2014). Ce qui différencie le programme pour délinquants sexuels d'intensité élevée de celui d'intensité modérée, c'est le nombre de séances et le profil de population. En effet, le programme d'intensité élevée, tel que le veut le principe du risque des programmes correctionnels efficaces, s'adresse aux délinquants représentant un risque de récidive élevé alors que les programmes d'intensité modérée s'adressent à ceux qui représentent un risque de récidive modéré.

Le stage fut effectué, plus précisément, dans un programme d'intensité modérée en délinquance sexuelle. Il comporte 81 séances, incluant les séances d'aide aux devoirs et comporte différents modules, soient : maîtrise de soi, distorsions cognitives, empathie et sensibilisation à la victime, intimité, relations et fonctionnement en société, maîtrise des émotions et excitation et fantasmes déviants. Ce programme, comme tous ceux du SCC, utilise une approche de type cognitivo-comportementale et se base sur les principes du risque, des besoins ainsi que de la réceptivité.

Le programme national en délinquance sexuelle d'intensité modérée (PNDS-IM) se base sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité, principes à la base d'une intervention correctionnelle efficace, tel que stipulé précédemment (Cortoni et Lafortune, 2009). En effet, des évaluations du risque de récidive effectuées à l'aide du Statique-99R permettent de définir vers quel programme les délinquants doivent être orientés. Lorsque ceux-ci sont aiguillés vers le programme d'intensité modérée, une évaluation des facteurs de risque dynamiques est ensuite faite à l'aide du Stable-2007 pour mieux cerner les cibles de traitement de chacun. Notons toutefois que le principe des besoins stipule qu'un délinquant devrait recevoir un traitement individualisé, donc traitant spécifiquement ses

besoins individuels. Toutefois, puisque les interventions se font en groupe, chaque facteur dynamique présent dans le Stable-2007 est abordé avec tous les participants, et ce, même si certains facteurs ne rejoignent pas tous les participants. Toutefois, des interventions individuelles peuvent être effectuées auprès de participants nécessitant des interventions plus approfondies au niveau d'une cible de traitement. Quant au principe de la réceptivité, le PNDS-IM utilise d'une approche de type cognitivo-comportementale utilisant donc la restructuration cognitive, les jeux de rôle, le modelage ainsi que d'autres stratégies propres à cette approche. Également, la capacité des délinquants à prendre part à une intervention correctionnelle est évaluée avant l'entrée au programme, donc par l'agent de libération conditionnelle ou par un psychologue. Également, la motivation est un aspect non négligé dans ce programme. En effet, des entrevues motivationnelles sont effectuées avant le début de programme et pendant le programme lorsque nécessaire. De plus, il était nécessaire de tenter de motiver les délinquants au changement, et ce, au cours de chaque séance offerte.

Plusieurs mandats sont attribués aux agents de programmes correctionnels (APC) en délinquance sexuelle à travers le Canada. Tout d'abord, ceux-ci doivent évaluer le risque des délinquants à l'aide du Statique-99R afin de s'assurer que l'intensité du programme correspond aux besoins du délinquant. Par la suite, une évaluation des facteurs de risque dynamiques est effectuée à l'aide du Stable-2007 afin de déterminer les cibles de traitement pour les participants. Différentes entrevues doivent aussi être menées, par exemple des entrevues pré-programme afin de mieux pouvoir évaluer les besoins du délinquant, d'autres pour fixer des objectifs aux participants, des entrevues motivationnelles, des entrevues de discipline, des séances individuelles d'aide aux devoirs ainsi que des entrevues post-programme. Les agents de programmes correctionnels doivent également offrir des séances aux délinquants ainsi que rédiger des rapports post-programme où les progrès et les points demeurant à travailler seront évalués.

En tant que stagiaire à titre d'agente de programme auprès de délinquants sexuels, il fut possible de comprendre l'importance accordée aux facteurs de protection dans le milieu carcéral, plus particulièrement en traitement, auprès de délinquants sexuels. De plus, il est

possible de cerner ce que le SCC considère comme étant des facteurs de protection ainsi que leurs effets possibles sur le comportement de ces délinquants. Également, certains facteurs peuvent être dégagés comme étant considérés comme influençant la désistance de la délinquance sexuelle.

6.3 Liens entre la théorie et la pratique

6.3.1 Les facteurs de protection

Au niveau des facteurs de protection, plus précisément, il a été possible de remarquer que l'établissement La Macaza considérait ceux-ci comme étant l'inverse des facteurs de risque ou sur le même continuum que ceux-ci. Tel que mentionné précédemment, ces deux définitions s'entrecoupent. Les facteurs de risque dynamiques étant évalués par le Stable-2007 comme étant des cibles de traitement pour le PNDS-IM sont : influences sociales importantes, capacité d'avoir une relation stable, identification émotive aux enfants, hostilité envers les femmes, rejet social et solitude, manque d'intérêt à l'égard d'autrui, gestes impulsifs, faibles aptitudes cognitives pour la résolution de problèmes, émotions négatives/hostilité, sexe comme mécanisme d'adaptation, libido/préoccupations sexuelles, intérêts sexuels déviants et coopération dans le cadre de la supervision. Cela étant dit, lorsqu'un facteur de risque était évalué à faible, cela constituait une protection pour le délinquant. Par exemple, un délinquant qui était entouré d'influences sociales négatives était considéré comme étant plus à risque, alors que si ses influences sociales étaient majoritairement positives, cela constituait une protection pour lui quant à son risque de récidive. Cela en va de même pour l'hostilité envers les femmes, qui lorsqu'elle était élevée constituait un facteur de risque alors que plus elle était faible, plus cela était considéré comme un facteur de protection. Cette façon de concevoir les facteurs de protection s'est appliquée à tous les facteurs de risque ci-haut énumérés.

Les protections pouvaient donc être présentes dès le début, c'est-à-dire lors de l'établissement des cibles de traitement, ou pouvaient augmenter en cours de traitement, si par exemple un participant augmentait son niveau d'intérêt à l'égard d'autrui au fil des interventions. Notons également que les facteurs de protection pouvaient aussi être

considérés comme une absence du risque. En effet, lorsque, par exemple, un délinquant ne présentait pas un facteur de risque, cela était considéré comme une protection. Donc, tel que mentionné précédemment, si par exemple l'hostilité envers les femmes était considérée comme faible, cela avait un effet protecteur comparativement à un individu présentant une hostilité élevée envers celles-ci. Toutefois, si un délinquant ne présentait aucune hostilité envers les femmes, cela était encore plus protecteur pour celui-ci.

6.3.2 Les effets des facteurs de protection

Quant aux effets possibles des facteurs de protection, il est possible de croire que le PNDS-IM considère que ceux-ci ont un effet modérateur. Tel que mentionné précédemment, ce type d'effet ferait en sorte que les facteurs de protection amortiraient le poids des facteurs de risque en affaiblissant les effets de ces derniers sur le comportement (Jessor et al., 2003). Les délinquants s'engageraient dans des comportements criminels lorsque leurs facteurs de risque sont élevés et que les mécanismes de protection sont faibles. Au SCC, il semble que ce soit ce type d'effet qui soit préconisé. En effet, les APC ont tendance à croire que si le nombre de facteurs de protection chez un individu est élevé, le risque est diminué. Toutefois, cette façon de voir les facteurs de protection n'apporte rien de plus que l'évaluation du risque telle qu'on la connaît déjà. En effet, puisque le SCC considère que les facteurs de protection sont l'inverse des facteurs de risque, une évaluation à l'aide du Stable-2007 permettrait d'atteindre le même résultat, que l'on parle de facteurs de protection ou pas. Si, par exemple, le fait d'avoir des influences sociales positives est considéré comme un facteur de protection pouvant diminuer le risque de récidive, cela est également considéré comme n'étant pas un facteur de risque chez un délinquant, diminuant donc par le fait même son risque de récidive.

6.3.3 Les facteurs pouvant influencer la désistance de la délinquance sexuelle

En ce qui a trait aux facteurs retrouvés dans la littérature comme pouvant influencer la désistance chez les délinquants sexuels, il a été possible de remarquer que ceux-ci sont

tous considérés comme des facteurs de protection par le PNDS-IM. Tel que mentionné précédemment, les facteurs retrouvés dans la littérature étaient le support social, l'empathie et l'embarras, les relations stables, la diminution de la consommation de drogues ainsi qu'une bonne estime de soi et le fait d'avoir en emploi satisfaisant.

Dans le PNDS-IM, on retrouve donc le support social, qui lorsque positif, pourrait aider les délinquants à ne pas récidiver, à l'inverse de lorsque celui-ci est négatif. Il est donc encouragé, tout au long du programme, de tisser des liens avec des personnes prosociales et de mettre de côté les relations plus néfastes. L'empathie et l'embarras sont également considérés comme pouvant représenter des facteurs de protection. En effet, un module complet du PNDS-IM est consacré à l'empathie, pour ainsi adresser le facteur de risque «manque d'intérêt à l'égard d'autrui». Les délinquants apprennent donc différentes techniques afin d'être aptes à démontrer de l'intérêt face aux autres. Ils seront également sensibiliser face aux conséquences vécues par leurs victimes. Le développement de l'empathie envers les autres pourrait donc permettre une modification de leur comportement. Quant au facteur de l'embarras, il est considéré dans ce programme qu'un délinquant qui démontre de la culpabilité face aux gestes posés et qui est embarrassé des conséquences que son délit a eu sur sa propre famille, par exemple, pourrait présenter moins de chance de commettre un délit sexuel à nouveau. Les relations stables sont également considérées comme un facteur de protection dans ce programme. Effectivement, tel que mentionné plus tôt, le fait de ne jamais avoir été dans une relation stable est considéré comme un facteur de risque chez les délinquants sexuels. Puisque le SCC interprète que le pôle opposé d'un facteur de risque est un facteur de protection, le fait d'être en relation stable ou de l'avoir déjà été constitue donc une protection. Notons toutefois que certains participants étaient en relation stable lors de la commission de leurs délits sexuels, laissant alors supposer que les effets des facteurs de protection peuvent se trouver diminués s'il y a présence d'autres facteurs de risque. En ce qui a trait à la consommation de drogues et d'alcool, le PNDS-IM considère en effet que celle-ci peut avoir joué un rôle désinhibiteur sur la perpétration des délits. Dès lors, les délinquants se verraient moins à risque de récidiver s'ils arrêtent la consommation. Une attention sera donc portée à ce niveau afin de motiver les participants à arrêter la consommation.

Finalement, l'estime de soi et l'emploi sont également ciblés dans le PNDS-IM. En effet, les forces des participants et les réussites de ceux-ci sont grandement soulignées en cours de route afin d'augmenter leur estime de soi. Le but principal derrière cela est de les motiver à poursuivre le programme et leur cheminement, puisque s'ils croient ne pouvoir rien réussir, cela pourrait avoir un effet démotivant. Quant à l'emploi, il est fortement recommandé aux délinquants de se trouver un emploi à leur sortie ou du moins des loisirs constructifs, afin de vivre de façon prosociale. En bref, tous les facteurs pouvant influencé la désistance des délinquants sexuels qui ont été retrouvés dans la littérature font partie intégrante du PNDS-IM, à l'établissement La Macaza.

6.3.4 L'évaluation des facteurs de protection au SCC

L'évaluation formelle des facteurs de protection, avec les outils retrouvés dans la littérature (SAPROF, IORNS, START), n'est pas utilisée à La Macaza. En effet, bien que le terme de facteur de protection soit utilisé fréquemment, aucune évaluation de ceux-ci n'est effectuée et le SAPROF, qui connaît une certaine popularité en ce moment, n'est pas connu des intervenants en délinquance sexuelle. Toutefois, la cotation du Stable-2007 lors de l'établissement des cibles de traitement pourrait être considérée comme une façon d'évaluer la présence de facteurs de protection. Tel que mentionné précédemment, le PNDS-IM considère que lorsqu'un facteur de risque est peu ou pas présent, cela constitue une protection contre la récidive pour les délinquants. Les items faisant partie du Stable-2007 sont donc évalués sur une échelle de 0 à 2, 0 équivalent à peu ou pas présent et 2 comme très présent. Donc, si l'on suit cette logique, plus un facteur se rapproche du 0, plus cela constitue un facteur de protection et plus un facteur se rapproche du 2, plus celui-ci constitue un facteur de risque. Cela va donc, encore une fois, dans le sens qu'un facteur de protection est au pôle opposé du même continuum qu'un facteur de protection. Par le fait même, plus le score total d'un délinquant au Stable-2007 est faible, plus celui-ci présente des facteurs de protection pouvant l'empêcher de récidiver. Un des buts du programme consiste donc à diminuer les facteurs de risque présent chez les individus afin que ceux-ci se protègent d'une récidive. Il est donc espéré que le score des participants à

cet outil avant le début du programme diminue en cours de route, afin de diminuer les risques de récidive.

6.3.5 L'implication des facteurs de protection dans le traitement des délinquants sexuels

Au sein du SCC, il semble possible de constater que les facteurs de protection sont considérés comme le pôle opposé des facteurs de risque. De cette façon, il est possible de croire que l'utilisation du terme «facteur de protection» n'implique rien de plus que d'intervenir afin de diminuer l'intensité des facteurs de risque dans un programme de traitement. Donc, bien que d'utiliser les facteurs de protection en traitement puissent augmenter la motivation des délinquants puisque ce terme est plus positif et optimiste que le terme facteur de risque, les interventions ne s'en voient pas modifier outre mesure. Celles-ci peuvent toutefois être considérées comme plus positives, car elles peuvent permettre aux délinquants d'entrevoir le changement plus positivement. Cela pourrait être illustré par l'analogie du verre à moitié plein ou à moitié vide. Lorsque le programme de traitement parle uniquement de facteurs de risque, les délinquants pourraient se voir décourager. Toutefois, lorsque nous parlons de facteurs de protection ou de forces que ceux-ci possèdent, bien que ceux-ci ne soient que l'inverse d'un facteur de risque, il peut devenir possible d'envisager un avenir plus positif. En effet, les différents programmes du SCC, dont le PNDS-IM, servent à la base à diminuer le risque de récidive, donc à travailler sur les facteurs de risque. Lorsque ceux-ci sont amoindris, le résultat est le même, que l'on parle de réduction des facteurs de risque ou de présence de facteurs de protection. Le résultat final est donc la diminution du risque de récidive que présentent les délinquants.

Alors, puisque les facteurs de protection étaient simplement considérés comme le pôle opposé des facteurs de risque lors de ce stage, il nous paraît impossible de conclure à des implications spécifiques des facteurs de protection dans le traitement des délinquants sexuels, au SCC.

En conclusion, bien que les facteurs de protection soient désormais un terme utilisé en programme de traitement au SCC, il appert que cela ne semble rien amener de nouveau à

ce qui était fait par le passé. En effet, un délinquant qui acquiert des facteurs de protection, en cours de traitement, n'accomplit que ce qui est espéré dans un programme visant la réduction du risque de récidive, soit la diminution des facteurs de risque.

Également, bien qu'une forme de «mode» soit constatée dans la littérature ainsi qu'au SCC quant aux facteurs de protection, il apparaît qu'au final, la réussite des programmes de traitement par les délinquants se base uniquement sur les facteurs de risque. En effet, la complétion avec succès de ce programme reposera sur les efforts que ceux-ci ont effectués en cours de route afin de travailler sur leurs facteurs de risque. Le plan de maîtrise de soi qu'ils auront à compléter avant la fin de l'intervention sera également dirigé de façon générale vers les situations qu'ils devront éviter, pratiquement toute leur vie, afin de prévenir une récidive. Donc, bien que la présence de facteurs de protection leur soit exposée, il demeure que les participants doivent prendre des décisions qui leur sont souvent coûteuses, comme d'éviter certaines personnes ou certains endroits. Également, les rapports post-programme feront état de leurs progrès. Toutefois, une attention plus soutenue sera portée sur les facteurs de risque qui demeurent toujours à travailler.

Il est aussi important de mentionner que le SCC ne possède pas de lignes directrices quant aux facteurs de protection. Bien que ce rapport fasse état d'une importance accordée aux facteurs de protection, cela n'est pas documenté. En effet, les définitions, les effets, les facteurs cibles ainsi que leur évaluation sont plutôt une interprétation que les intervenants font de ces facteurs. Dans le cas présent, c'est donc l'interprétation des intervenants de La Macaza qui est rapportée et celle-ci ne se rapporte pas nécessairement à des écrits scientifiques sur le sujet. Il est donc possible que d'autres intervenants interprètent les facteurs de protection de façon différente ou qu'ils ne les prennent pas en considération lors de la passation du programme. Il demeure donc, encore une fois, possible de constater que les facteurs de protection n'ont pas de conceptualisation universelle et qu'ils ne sont pas traités de manière automatique ni avec des évidences scientifiques.

Ceci concorde donc avec les résultats obtenus dans notre revue systématique de la littérature. Effectivement, nous pouvons constater que le terme facteurs de protection est

utilisé grandement dans la littérature et au SCC. Toutefois, personne ne semble avoir réussi, à ce jour, à démontrer scientifiquement en quoi les facteurs de protection sont différents des facteurs de risque et comment ceux-ci peuvent-ils influencer le comportement délinquant. De plus, bien que de nombreuses recherches aient été effectuées auprès des enfants ou des jeunes délinquants, très peu est présent quant aux délinquants adultes. Les études sur les délinquants sexuels sont encore moins nombreuses. Par le fait même, l'utilisation des facteurs de protection dans un programme de traitement pour ces derniers n'est pas nécessairement souhaitable, car les connaissances sur le sujet sont trop limitées, voir inexistantes. Donc, bien que ceux-ci soient un concept intéressant et peut-être prometteur, davantage d'élaboration et de validation empiriques demeurent nécessaires. Il semble aussi nécessaire de conduire davantage d'études auprès des populations de délinquants sexuels avant d'étendre ces connaissances auprès de cette population.

BIBLIOGRAPHIE

- Borowsky, W.I., Hogan, M. et Ireland, M. (1997). Adolescent sexual aggression : Risk and protective factors. *Pediatrics*, 100(6), e7.
- Carr, B.M. et Vandiver, A.T. (2001). Risk and protective factor among youth offenders. *Adolescence*, 36(143), 409-426.
- Cortoni, F. (2009). Factors associated with sexual recidivism. Dans A. Beech, L. Craig et K. Browne (Ed.), *Assessment and Treatment of Sex Offenders : A Handbook* (pp.39-52). John Wiley et Sons Ltd.
- Cortoni, F. et Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes : une recension. *Criminologie*, 42(1), 61-89.
- Costa, F.M., Jessor, R. et Turbin, M.S. (1999). Transition into adolescent problem drinking : the role of psychosocial risk and protective factors. *Journal of studies on alcohol*, 60(4), 480-490.
- De Vogel, V., De Vries Robbé, M., De Ruiter, C. et Bouman, H.A.Y.(2011). Assessing protective factors in forensic psychiatric practice: introducing the SAPROF. *International journal of forensic mental health*, 10, 171-177.
- De Vries Robbé, M., De Vogel, V. et Stam, J. (2012). Protective factors for violence risk: The value for clinical practice. *Psychology*, 12(A), 1259-1263.
- De Vries Robbé, M. et De Vogel, V. (2012). Protective factors for violence risk : bringing balance to risk assessment and management. Dans C. Logan et L. Johnstone (Ed.), *Managing clinical risk: a guide to effective practice* (pp.293-310). New York : Routledge.
- De Vries Robbé, M., De Vogel, V. et De Spa, E. (2011). Protective factors for violence risk in forensic psychiatric patients: a retrospective validation study of the SAPROF. *International journal of forensic mental health*, 10(3), 178-186.
- Doren, M.D. (2004). Toward a multidimensional model for sexual recidivism risk. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(8), 835-856.
- Eher, R., Matthes, A., Schilling, F., Haubner-MacLean, T. et Rettenberg, M. (2011). Dynamic risk assessment in sexual offenders using STABLE-2000 and the STABLE-2007: An investigation of predictive and incremental validity. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 24(1), 5-28.

- Farrington, P.D. (2007). Advancing knowledge about desistance. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23(1), 125-134.
- Farrington, P.D. et Loeber, R. (2000). Epidemiology of juvenile violence. *Child and adolescent psychiatric clinics of North America*, 9(4), 733-748.
- Fitzpatrick, M.K. (1997). Fighting among america's youth: a risk and protective factors approach. *Journal of health and social behavior*, 38(2), 131-148.
- Fougère, A., Daffern, M. et Thomas, S. (2012). Toward an empirical conceptualisation of resilience in young adult offenders. *The Journal of Forensic Psychiatry et Psychology*, 23(5-6), 706-721.
- Haggard, U., Gumpert, H.C. et Grann, M. (2001). A qualitative follow-up study of high-risk violent offenders who were not reconvicted. *Journal of Interpersonal Violence*, 16(10), 1048-1065.
- Hall, N.C.G., DeGarmo, S.D., Eap, S., Teten, L.A. et Sue, S. (2006). Initiation, desistance, and persistence of men's sexual coercion. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 74(4), 732-742.
- Hanson, R. K., Harris, A. J. R., Scott, T.-L., et Helmus, L. (2007). *Assessing the risk of sexual offenders on community supervision: The Dynamic Supervision Project* (Corrections Research User Report No. 2007-05). Ottawa, Ontario, Canada: Public Safety Canada.
- Hanson, R. K., et Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders : A meta-analysis of recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 73, 1154-1163.
- Hanson, R. K., A. Gordon, A. J. R. Harris, J. K. Marques, W. Murphy et V. Quinsey (2002). First report of the collaborative outcome data project on the effectiveness of psychological treatment for sex offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 14, 169-194.
- Hawkins, J.D., Catalano, R.F. et Miller, J.Y. (1992). Risk and protective factors for alcohol and other drug problems in adolescence and early adulthood: Implications for substance abuse prevention. *Psychological bulletin*, 112(1), 64-105.
- Jessor, R., Turbin, M.S., Costa, F.M., Dong, Q., Zhang, H. et Wang, C. (2003). Adolescent problem behavior in China and the United-States: A cross-national study of psychosocial protective factors. *Journal of research on adolescence*, 13(3), 329-360.

- Klein, V., Yoon, D., Briken, P., Turner, D., Spehr, A. et Rettenberger, M. (2012). Assessment of accused juvenile sex offenders in Germany : A comparison of five different measures. *Behavioral Sciences and the Law*, 30, 181-195.
- Kruttschnitt, C., Uggen, C., et Shelton, K. (2000). Predictors of desistance among sex offenders: The interaction of formal and informal social control. *Justice Quarterly*, 17(1), 61–87.
- Lessard, C. (2004). *Élaboration d'une revue systématique et d'une méta-analyse : 8^{ième} journées annuelles de santé publique*. Montréal : Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé.
- Loeber, R., Burke, D.J. et Pardini, A.D. (2009). Development and etiology of disruptive and delinquent behavior. *Annual Review of Clinical Psychology*, 5, 291-310.
- Lösel, F. et Farrington, P.D. (2012). Direct protective and buffering protective factors in the development of youth violence. *American journal of preventive medicine*, 43(2S1), S8-S23.
- Lösel, F. et Schmucker M. (2005). The effectiveness of treatment for sexual offenders: A comprehensive meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 1, 117–146.
- Marshall, W.L., Marshall, L.E., Serran, G.A., et O'Brien, M.D. (2011). *Rehabilitating sexual offenders: A strength-based approach*. Washington, DC: American Psychological Association.
- McMillan, D., Hastings, P.R., Salter, C.D. et Skuse, H.D. (2008). Developmental risk factor research and sexual offending against children : A review of some methodological issues. *Archives of Sexual Behavior*, 37(6), 877-890.
- Miller, A.H. (2006). A dynamic assessment of offender risk, needs, and strengths in a sample of pre-release general offenders. *Behavior Sciences and the Law*, 24, 767-782.
- Ontario. Service correctionnel du Canada. (2012). *Notre rôle*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/a-notre-sujet/006-0001-fra.shtml>
- Ontario. Service correctionnel du Canada. (2014). *Programmes correctionnels*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/processus-correctionnel/002001-2001-fra.shtml>
- Ouellet, F. et Hodgins, S. Synthèse des connaissances sur les facteurs de protection liés à la délinquance. *Criminologie*, 47(2), 231-262.

- Parent, G., Guay, J-P. et Knight, A.R. (2012). Can we do better? The assessment of risk of recidivism by adult sex offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 12, 1647-1667.
- Proulx, J. et Lussier, P. (2001). La prédiction de la récidive chez les agresseurs sexuels. *Criminologie*, 34(1), 9-29.
- Rennie, C. et Dolan, C.M. (2010). The significance of protective factors in the assessment of risk. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 20, 8-22.
- Ryba, L.N. (2008). The other side of the equation : considering risk state and protective factors in violence risk assessment. *Journal of Forensic Psychology Practice*, 8(4), 413-423.
- Service Correctionnel du Canada. (2009). *Rapport d'évaluation des programmes correctionnels du Service Correctionnel du Canada*. Ottawa : Direction de l'évaluation.
- Service correctionnel du Canada (2001). *Programme national pour délinquants sexuels*. Ottawa : Service correctionnel du Canada.
- Sécurité Publique Québec. (2012). *Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2011*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Tharp, T.A., DeGue, S., Valle, A.L., Brookmeyer, A.K., Massetti, M.G. et Matjasko, L.J. (2012). A systematic qualitative review of risk and protective factors for sexual violence perpetration. *Trauma, Violence, et Abuse*, 14(2), 133-167.
- Turbin, S.M., Jessor, R., Costa, M.F., Dong, Q., Zhang, H. et Wang, C. (2006). Protective and risk factors in health-enhancing behavior among adolescents in China and the United States: Does social context matter? *Health psychology*, 25(4), 445-454.
- Ullrich, S. et Coid, J. (2011). Protective factors for violence among released prisoners – effects over time and interactions with static risk. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 79(3), 381-390.
- Walker, K., Bowen, E. et Brown, S. (2013). Psychological and criminological factors associated with desistance from violence : A review of the literature. *Aggression and Violent Behavior*, 18, 286-299.
- Wakeling, C.H., Webster, S., Moulden, M.H. et Marshall, L.W. (2007). Decisions to offend in men who sexually abuse their daughters. *Journal of Sexual Aggression*, 13(2), 81-99.

Yoon, D., Spehr, A. et Briken, P. (2011). Structured assessment of protective factors : a German pilot study in sex offenders. *The Journal of Forensic Psychiatry et Psychology*, 22(6), 834-844.